

À Masimanimba, vérité et justice font un triomphe

Lire article de la page 4 à la page 7.

THE INTERNATIONAL DRC LEADING NEWSPAPER

international

SINCE 1989

N°1627 | MARDI 21 JANVIER 2025 | 20 PAGES €7 \$8

Trump Il admire la puissance

Par le Professeur Tryphon Kin-kiey Mulumba.

Il est pour l'Amérique, son Amérique seule. «America First», l'Amérique d'abord. Il est pour la Puissance. «Make America Great Again», rendons sa grandeur à l'Amérique. «Keep America Great», maintenons la grandeur de l'Amérique. Donald Trump est de retour à la Maison Blanche pour au moins - qui sait ? - les quatre années à venir. Le nouveau président américain admire Vladimir Poutine, le président russe qui a mis l'Ukraine, pays de l'Europe, à genoux ; il est séduit par Benjamin Netanyahu, l'Israélien qui a réduit Gaza en champs de ruines. Le président de l'Ukraine Volodymyr Zelensky qui redoutait son retour au pouvoir s'est courbé à l'annonce du triomphe. Trump a battu Kamala Harris ? C'est parce qu'il « était bien plus fort », a assuré Zelensky. «J'adore le message du président Trump quand il parle», poursuit-il dans une interview au podcaster américain Lex Fridman. Netanyahu a

repoussé l'accord avec Hamas en attendant la veille de l'investiture de Trump sûr que le nouveau président américain ne lui imposerait rien qui irait à l'encontre d'Israël. Lui qui a toujours considéré Trump comme l'allié clé de la sécurité et des intérêts de son pays, a qualifié ce retour à la Maison Blanche comme «le plus grand retour de l'Histoire»!

Donald Trump est pour la puissance, la puissance seule. Avant sa prise de fonctions, il a annoncé, sans exclure le recours à la force, son intention d'annexer le Groenland, territoire autonome du Danemark, le canal de Panama voire le Canada, ravivant les tensions avec les gouvernements danois, panaméen, canadien. Peu avant Noël, Trump a assuré que « les États-Unis d'Amérique estiment que la propriété et le contrôle du Groenland sont une nécessité absolue ». Le 8 janvier, il a dépêché son fils aîné Do Jr et plusieurs représentants voulant afficher ses intentions sur le Groenland aux yeux du

monde. Un projet soutenu par son 1er conseiller, le 1er milliardaire du monde Elon Musk.

Le Groenland est exceptionnellement riche en «minéraux critiques», ressources en minerais, métaux rares et hydrocarbures. Une zone hautement stratégique ! D'après le département américain de l'Énergie, ces minéraux sont essentiels pour les « technologies qui produisent, transmettent, stockent et conservent l'énergie » et qui présentent « un risque élevé de rupture de la chaîne d'approvisionnement ». Un rapport publié en 2024 par The Economist présente les sols arctiques comme contenant des gisements (connus) de 43 des 50 minéraux critiques listés. Pour Trump, le Groenland et le canal de Panama sont «très importants pour la sécurité économique» de son pays, a assuré le président dans une conférence de presse tenue à sa résidence de Mar-a-Lago, en Floride. Prisé par Trump, le canal de Panama construit par

les États-Unis et ouvert en 1914 est sous le contrôle du Panama depuis 1999, après un accord signé en 1977 par Jimmy Carter. «Chaque mètre carré du canal de Panama et de ses zones adjacentes appartient au Panama et continuera à lui appartenir », déclare le président du Panama José Raul Mulino. Trump a donc les yeux braqués sur le Canada. La perspective que ce pays devienne le 51ème État des États-Unis est une «excellente idée», assénet-il alors que le Canada vit une crise politique après l'annonce de la démission de Justin Trudeau, le Premier ministre. Avec le Canada, Trump veut principalement faire disparaître les droits de douane. «Les impôts baisseraient considérablement et le Canada serait totalement sûr face à la menace des navires russes et chinois» déclare l'homme qui a souvent appelé «gouverneur Trudeau» pour désigner le titre du chef de l'exécutif d'un État américain. Trudeau a fini par réagir. Il exclut toute possibilité de fusion entre les deux

pays. «Jamais, au grand jamais, le Canada ne fera partie des États-Unis». «Il ne va pas envahir le Canada, il ne va pas déclencher la guerre au Groenland même s'il le menace. (...) Il agite les armes de la négociation avec l'expérience qu'il a. Il a été à la Maison Blanche, il sait comment ça marche», analyse un expert.

Il n'empêche ! Comment un homme qui exprime aussi publiquement ses visées expansionnistes de territoire pourrait calmer Poutine et d'autres? Que dit-il des crises en Afrique, continent qu'il n'avait jamais visité lors de son premier mandat et qu'il n'envisage pas de visiter au cours de celui qui s'est ouvert le 20 janvier 2025 ? Il est vrai que le président américain républicain milliardaire reste un homme d'affaires et l'Afrique l'intéresserait non pas pour les droits de l'homme ou la gouvernance mais pour son sous-sol, ses minerais rarissimes qui sécuriseraient les intérêts stratégiques de son pays. Le Congo y a sa part.



Cinq anciens Premiers ministres sont pour la revisitation de la Constitution

D'anciens Premiers ministres du pays, trois sous Mobutu Sese Seko (Léon Kengo wa Dondo, Norbert Likulia Bolongo, Évariste Mabi Mulumba), deux sous Joseph Kabila Kabange

(Adolphe Muzito Fumutshi et Sama Badibanga Ntita), ont exprimé mercredi 15 janvier leur soutien à l'initiative du Chef de l'État sur la mise en place d'une commission en charge d'évaluer et d'analyser la Constitution de la République.

Ces cinq personnalités d'expérience ont rendu public un communiqué conjoint remis aux médias à l'issue d'une rencontre tenue à Kinshasa. Ces anciens chefs de gouvernement du pays se disent prêts à apporter leur contribution

au débat sur la constitution.

MESSAGE POUR LES FARDC. Ils affirment leur disponibilité à apporter les réformes nécessaires et fondamentales dans l'intérêt de la République. Ils condamnent

les multiples agressions dont le pays fait l'objet dans sa partie orientale. Ils encouragent le Président de la République Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo à poursuivre les efforts sur tous les fronts notamment diplomatique et

militaires afin de résoudre cette crise qui perdure depuis plus de 30 ans. Ils invitent les Congolaises et Congolais à accompagner les FARDC dans toutes les actions en vue de gagner cette bataille. Ils constatent la

dégradation de la situation socio-économique dans le chef des populations général et de fonctionnaire de l'État en particulier. Ils encouragent le Gouvernement Suminwa à plus d'efforts pour améliorer la vie des populations.

Déogratias Mutombo serait concerné par des mandats d'arrêt internationaux

Suite à un rapport qui lui a été transmis par l'Inspection Générale des Finances, IGF en sigle, sur la gestion de la Banque Centrale du Congo, BCC, pour la période allant de 2018 à 2020, le ministre d'État en charge de la Justice et Garde des Sceaux Constant Mutamba Tungunga a instruit, selon un communiqué de son cabinet publié le 18 janvier 2025,



Déogratias Mutombo Mwana Nyembo. DR.

le Parquet Général près la Cour d'appel de Kinshasa-Gombe d'ouvrir un dossier judiciaire à charge

des responsables des détournements des deniers publics révélés par ledit rapport, notamment

celui de la somme de 315.612.000 de \$US résultant des avances fiscales consenties, de 2012 à 2020, par la Gécamines à la République. À ce jour, des mandats d'arrêt internationaux ont été émis à charge des personnes incriminées et transmis aux organes de justice de plusieurs pays pour les appréhender. Des interpellations vont être lancées dès la semaine prochaine à l'égard de toutes les personnes impliquées dans ces actes

qui se trouvent au pays. Entre autres personnes concernées par ces mandats d'arrêt internationaux, des sources proches du dossier citent Déogratias Mutombo Mwana Nyembo qui a fait la remise et reprise le 5 juillet 2021 avec l'actuelle gouverneur de la Banque Centrale du Congo Marie-France Malangu Kabedi Mbuyi pourrait être concerné par cette opération. Mais aussi des proches de l'ancien régime.

D. DADEI ■

Le président veut voir de ses propres yeux

Chaque jour qui passe, le Président de la République s'inquiète de la vie que mènent ses compatriotes. Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo veut voir de ses propres yeux leur état de vie. Il ne veut pas se fier aux rapports qui lui parviennent et qui ne décriraient pas la réalité que vivent les Congolais. Après s'être inquiété de la mobilité des Kinois, des infrastructures routières dans la Capitale (avec les embouteillages monstres), le Chef de l'État a effectué vendredi 17 janvier une visite de la voirie urbaine à Kinshasa dont l'état déplorable interpelle.

du nouveau marché central. Les avenues du Marché, des Marais et des Plateaux sont non seulement méconnaissables, elles sont envahies de bout en bout par des vendeurs. Il en est de même de toutes les autres voies secondaires d'accès au centre-ville et au marché central notamment Kasavubu, Kabambare, Itaga, Croix-Rouge, Wangata et même Sendwe. Au-delà des artères visitées, l'avenue de la Libération (ex-24 novembre) dans son tronçon entre rond-point Moulart et le marché de Selembao est évité par des conducteurs à cause des cratères sur cette voie. Vers le marché, la voie bien que bétonnée, est couverte de débris et de rejets de légumes et autres déchets qui ont également bouché les canalisations. Face à l'insalubrité caractéristique que présente cette voirie, les solutions envisagées sont le redimensionnement des caniveaux et la réorganisation du réseau d'évacuation des eaux. Toutes les constructions sur des caniveaux seront détruites. De son côté, le ministère provincial des Infrastructures et travaux publics annonce les travaux d'élargissement à quatre bandes d'une partie de l'avenue de Libération compris entre l'arrêt Bambole et le marché Selembao.

Si certaines artères sont revêtues de béton depuis quelques mois, l'insalubrité et le manque d'entretien des caniveaux impactent négativement l'état de ces avenues. Ailleurs pendant ce temps, plusieurs routes non réhabilitées sont dans un état d'impraticabilité sans précédent rendant difficile la circulation. C'est un constat malheureux que le Chef de l'État a fait lors de cette descente après son passage par l'avenue Kasavubu, dans son tronçon compris entre les avenues du Commerce et Rwakadingi autour

ALUNGA MBUWA ■

Combats au Nord et Sud Kivu

Situation tendue dimanche 19 janvier dans le Masisi au Nord-Kivu et à Kalehe au Sud-Kivu.

Plusieurs sources rapportent des combats qui opposent les FARDC et ses alliés aux rebelles du M23-AFC s'étendant vers le territoire de Kalehe au Sud-Kivu. Ces affrontements qui ont repris depuis samedi 18 janvier dans la matinée autour de la localité de Ngungu-Kasake,

et sur l'axe Bitonga, dans le groupement Mupfunyi Shanga, en territoire de Masisi, se sont poursuivis jusque tard la nuit, indiquent plusieurs sources civiles locales. Selon lesquelles, dans la soirée, ces combats se sont même rapprochés de l'axe Kashovu-Lumbishi, à Kalehe. Des témoins rapportent que dimanche 19 janvier dans la matinée, des mouvements des rebelles du M23 qualifiés de terroristes à Kinshasa, seraient observés sur les axes

Changugu-Ziralo et Lumbishi-Ruzirantaka au Sud-Kivu, augmentant la panique dans la zone et obligeant de nombreux habitants des villages Kashovu, Luzirantaka, Nganjo, Lubono et Lumbishi à fuir vers Tushunguti, dans le groupement de Ziralo, et d'autres vers Numbi, chefferie de Buhavu, à Kalehe, rapporte le site Radio Okapi.

PLUSIEURS LOCALITES RECUPERES. Il reste que d'après le compte-rendu du

29ème Conseil des ministres présidé par le Chef de l'État à la Cité de l'Union Africaine, plusieurs localités d'importance stratégique autrefois occupées par l'ennemi, dans l'Est du pays, ont été récupérées par l'armée nationale. «Le Vice-Premier ministre en charge de la Défense Nationale et Anciens Combattants a informé les membres du Conseil de la situation opérationnelle sur toutes les lignes de front dans la partie Est de notre pays. Face à

la posture offensive de la coalition de l'agresseur rwandais dans le Nord-Kivu et le Sud-Kivu, nos Forces Armées de la République Démocratique du Congo, FARDC, ont opposé des répliques énergiques qui se sont soldées par la récupération de plusieurs localités d'importance stratégique et poursuivent sans désespérer leurs actions de contre-offensive», rapporte le compte-rendu. Il faut vraiment encourager plus que jamais les FARDC.

Nominations dans la magistrature

Deux nouveaux magistrats ont été nommés jeudi 16 janvier à la Cour Constitutionnelle par

le Président de la République aux termes d'une série d'ordonnances présidentielles lues à la Rtn. C'est Mme Marthe Odia Nonde qui était Présidente

du Conseil d'État et M. Aristide Kayindo Nguru issu respectivement de la composante Présidence de la République et de la composante Parlement.

Le Chef de l'État a aussi désigné Nsensele Wa Nsele Première Présidente du Conseil d'État. M. Moke Mayele, est nommé Procureur Général

près la Cour constitutionnelle. Et Jean-Pierre Mukolo Nkoke-sha qui occupait cette fonction, est désormais Procureur Général près le Conseil d'État.

Kinshasa répond à Kagame devant le corps diplomatique

Démocratie (scrutins libres et transparents), État de droit (justice), «défis cruciaux» (sécurité des populations, processus de Luanda, Rwanda), etc., ont été les points clés développés par le Président de la République samedi 18 janvier, lors de son allocution à Kinshasa à l'occasion de la traditionnelle cérémonie d'échange des vœux avec le corps diplomatique. Ce fut surtout une occasion, a déclaré le Chef de l'État, d'« exposer nos priorités et de réaffirmer avec fermeté nos attentes envers la communauté internationale face aux menaces persistantes qui pèsent sur notre nation et notre région ».

Bannir la dictature. Les scrutins d'il y a un an dans le pays, ont «témoigné de la vitalité démocratique de notre pays, où la légitimité du pouvoir réside dans les urnes et où la séparation des pouvoirs entre les institutions garantit un équilibre indispensable à la gestion de la chose publique. En République Démocratique du Congo, nous avons fait le choix irréversible de bannir la dictature et de construire une démocratie véritablement inclusive. Contrairement à d'autres pays où les élections s'apparentent à des répétitions d'un scénario préécrit, avec des adversaires soigneusement choisis d'avance pour garantir un résultat inchangé, le processus électoral congolais est un espace ouvert, où chaque voix compte, où chaque citoyen peut concourir et où l'opposition a sa place. Ce modèle, certainement parfait, représente aujourd'hui une source d'inspiration pour de nombreuses démocraties émergentes en Afrique et dans le monde. Les institutions issues de ce cycle électoral, toutes installées



Le Président Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo. DR.

dans le strict respect de notre Constitution, sont désormais pleinement fonctionnelles et engagées dans la mise en œuvre de réformes destinées à renforcer la gouvernance, à promouvoir l'État de droit et à garantir la transparence dans la gestion de nos ressources publiques». Réponse robuste aux déclarations faites à Kigali, au Rwanda, quand le président rwandais Paul Kagame, devant le corps diplomatique, à l'occasion de la cérémonie de même type, selon lesquelles le président congolais Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, n'a été élu, ni en 2018, ni en 2024. D'ajouter : « L'année 2024 avait débuté sous le signe de la confirmation de ma victoire et de celle de la coalition politique que j'ai conduite, l'Union Sacrée de la Nation, lors des élections générales de décembre 2023. Ce scrutin, libre et transparent, a permis au Peuple congolais d'exprimer, dans toute sa souveraineté, sa confiance renouvelée en notre vision et notre projet de société. Cette confiance, je la considère comme un appel à ancrer durablement la justice, la paix et le développement au cœur de notre gouvernance. Fort de ce plébiscite populaire, j'ai eu l'honneur, le 20 janvier 2024, de prêter serment pour un second mandat à la tête de notre nation. Tous ces efforts symbolisent notre détermination collective à bâtir une République où les aspirations légitimes de chaque Congolais trouvent un écho dans les politiques

publiques. Cette dynamique s'inscrit en faux contre toute forme de répression ou d'autoritarisme et témoigne de notre engagement à promouvoir des valeurs de liberté, d'inclusion et de respect des droits humains». État de droit (justice). « La République Démocratique du Congo avance résolument vers la consolidation de l'État de droit, étant persuadé que sans justice, aucune paix durable ni aucun développement véritable ne peuvent être réalisés. Il sied de souligner que j'ai fait de la justice mon cheval de bataille car c'est sur elle que repose les fondements d'une nation émergente ».

«LÉGITIMER L'ILLÉGALITÉ» ?

Sur «l'épineuse question de la peine de mort», le Congo, «en tant qu'État souverain, a clarifié les conditions strictes de son application, limitée uniquement aux cas de terrorisme et de trahison au sein de l'armée. Cependant, il est important de souligner qu'à ce jour, aucune exécution n'a été menée, témoignant de notre engagement à faire évoluer cette question (...). La justice congolaise doit refléter notre souveraineté, notre dignité et notre vision d'une nation forte, où l'impunité et l'indiscipline n'auront plus de place. C'est par la justice que nous renforcerons l'autorité de l'État et gagnerons la confiance de nos concitoyens et de nos partenaires». «Défis cruciaux» auxquels (le pays fait face à la sécurité de nos populations,

feuille de route de Luanda, Rwanda). «L'an dernier, à la même période, nous nourrissions l'espoir d'un retour à la paix pour nos compatriotes des provinces de l'Est, éprouvés par des décennies de conflits armés. Dans cet esprit, mon pays s'était pleinement engagé dans la mise en œuvre de la feuille de route du Processus de Luanda. Ce cadre de dialogue, conçu pour restaurer la confiance entre la République Démocratique du Congo et le Rwanda, visait à désamorcer la crise sécuritaire et à prévenir une escalade régionale. Cependant, en dépit de notre bonne foi et de notre volonté inébranlable de privilégier la voie diplomatique, la situation sécuritaire à l'Est s'est gravement détériorée. Des groupes armés, notamment le M23, soutenu directement par le Rwanda, continuent de semer la terreur dans les provinces du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et de l'Ituri, forçant des millions de personnes à fuir leurs foyers pour s'entasser dans des camps de réfugiés. Le rapport accablant des Experts des Nations Unies, publié en décembre 2024, a confirmé ce que nous dénonçons depuis des années. Il établit, preuves à l'appui, la présence de milliers de soldats rwandais sur notre territoire, leur soutien politique, logistique et militaire au M23, ainsi que leur implication dans l'exploitation illégale de nos ressources naturelles. Ces actes, qui constituent une violation flagrante de notre souveraineté, ont des

conséquences humanitaires désastreuses. En 2024, plus de 650 civils ont été tués dans des attaques perpétrées par des groupes armés soutenus par le Rwanda. Des milliers d'autres ont été blessés ou portés disparus. La crise des déplacés internes s'est aggravée, avec plus de 6 millions de personnes contraintes de quitter leurs foyers et vivant dans des conditions précaires dans des camps surpeuplés. Dans les zones sous contrôle du M23, des administrations parallèles, à la fois administratives et coutumières, ont été instaurées de manière illégitime, imposant un régime répressif qui exploite les populations locales et sape gravement l'autorité de l'État congolais. Ces pratiques inacceptables constituent bien plus qu'une tentative de légitimer l'illégalité ; elles s'inscrivent dans une stratégie délibérée visant à affaiblir notre nation tout en mettant en place un système dangereux d'épuration ethnique, aux conséquences humaines et sociales désastreuses». Sur Luanda, Rwanda, etc. «Grâce à la médiation du Président angolais (João Lourenço), un cessez-le-feu avait été conclu (...) et devait entrer en vigueur début août. La République Démocratique du Congo s'y était engagée de manière sincère, espérant qu'il marquerait le début d'une paix durable. Mais, à notre grand regret, cet accord a été maintes fois violé par le Rwanda, qui, par le biais du groupe terroriste M23, continue impunément d'attenter à notre souveraineté nationale. Dans le même ordre d'idées, l'annulation du Sommet tripartite du Processus de Luanda, prévu le 15 décembre, du fait de l'absence du Président rwandais et l'introduction, par la délégation rwandaise, d'une nouvelle condition préalable - l'exigence d'un dialogue direct entre la République démocratique du Congo et le groupe terroriste M23 - témoigne du peu de considéra-

tion accordé par nos voisins aux efforts de paix. Exiger un dialogue direct avec un groupe terroriste revient à légitimer des agissements qui violent nos lois et principes fondamentaux ». La demande des «sanctions concrètes et immédiates». «Nous avons pris note des condamnations émises par certains de nos partenaires à l'encontre du Rwanda pour son rôle dans la déstabilisation de l'Est de notre pays. Ces prises de position, bien qu'importantes, restent insuffisantes face à la gravité des actes commis et à leurs conséquences humanitaires désastreuses. Les preuves accablantes présentées dans le rapport des Experts des Nations Unies ne laissent aucune place au doute : des sanctions concrètes et immédiates doivent être adoptées pour mettre fin à cette agression et prévenir une escalade régionale. Mais ces engagements ne suffisent pas. Nous attendons de la communauté internationale bien plus qu'un discours de solidarité. Ce dont (le Congo) a besoin de la part de ceux qui se considèrent comme ses amis : ce sont les actions décisives, d'un soutien concret et d'un engagement ferme pour répondre aux défis sécuritaires, économiques et humanitaires auxquels nous faisons face. (Le Congo) ne demande pas de l'aide ; elle exige une solidarité juste et équitable, fondée sur le respect de sa souveraineté, de son intégrité territoriale et de ses droits fondamentaux. Ce soutien n'est pas une faveur ; c'est une responsabilité collective dans la préservation de la paix et de la sécurité internationales. La communauté internationale doit maintenant transformer ses déclarations en actions tangibles et dissuasives. Des sanctions ciblées contre le Rwanda, ses responsables militaires et politiques impliqués dans ces exactions, ainsi que leurs réseaux financiers, sont impératives. Il est temps que les principes de responsabilité et de justice prévalent.

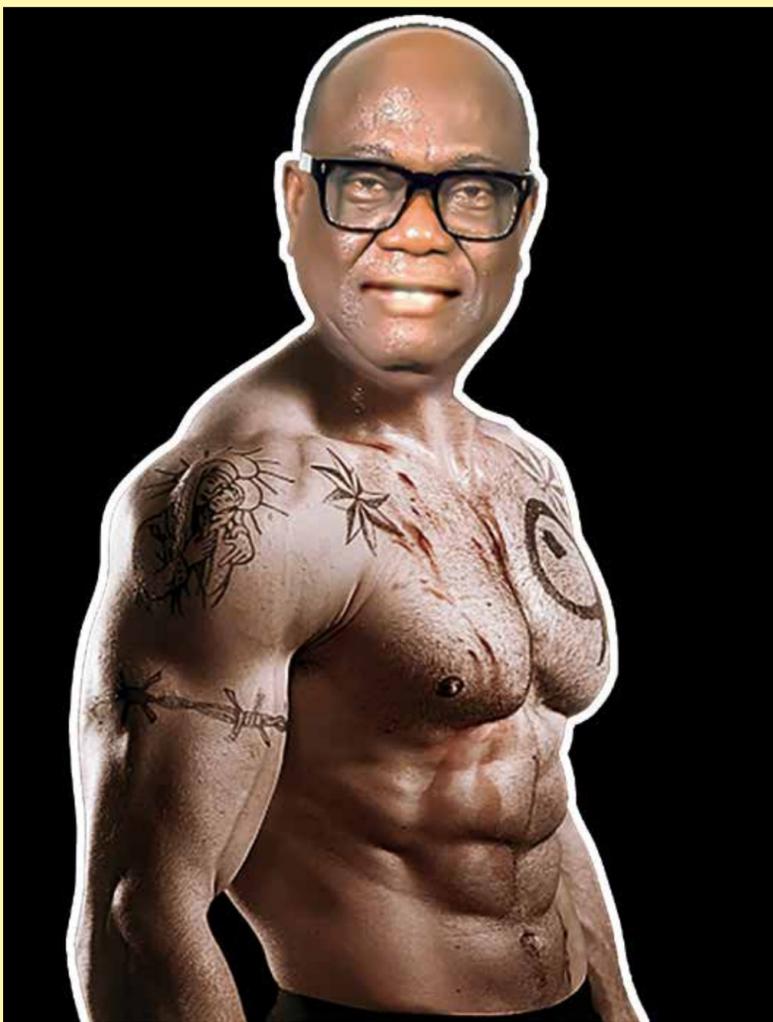
Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo reste résolu à défendre l'intégrité de notre territoire et à protéger nos concitoyens contre toute forme d'agression. Nous continuons à renforcer les capacités opérationnelles de nos Forces armées pour éradiquer tous les groupes armés responsables de ces violences. Toutefois, notre détermination à ramener la paix et la stabilité dans l'Est de notre pays ne se limite pas aux mesures militaires ou aux initiatives de désarmement. Nous sommes convaincus que la lutte contre les conflits armés passe également par une stratégie intégrée de développement, de justice sociale et de gouvernance inclusive. Le processus de Luanda, malgré les obstacles, reste une opportunité que nous continuons de privilégier avec détermination, dans un esprit sincère mais lucide. Notre engagement dans ce cadre a toujours reposé sur la volonté sincère de résoudre pacifiquement la crise qui oppose la République Démocratique du Congo au Rwanda. Cependant, les provocations continues de Kigali, ses violations répétées des accords et son soutien actif au M23, disons-le clairement, compromettent la crédibilité de ce processus». Le Président de réitérer son refus de négocier avec «un groupe terroriste», à savoir le M23. «Mais permettez-moi d'être parfaitement clair : la République Démocratique du Congo ne se soumettra jamais aux pressions d'acteurs extérieurs tentant d'imposer des conditions contraires à nos intérêts et à notre souveraineté. Nous ne cesserons de réaffirmer notre position : le dialogue avec un groupe terroriste comme le M23 est une ligne rouge que nous ne franchirons jamais. Toute tentative de normaliser ou de légitimer ces criminels constitue une insulte à la mémoire des victimes et un affront aux principes fondamentaux du droit international». ALUNGA MBUWA ■

La Haute Cour a rendu son arrêt sur Masi

Vérité et justice font un triomphe

Sans aucune surprise, la Cour Constitutionnelle a confirmé lundi 20 janvier, à 15:00', les résultats des élections législatives des circonscriptions électorales de Yakoma, Nord-Ubangi, et de Masimanimba, Kwilu, tels que publiés par la CÉNI, la Commission Électorale Nationale Indépendante. La Haute Cour a rendu son arrêt à son audience publique de lundi, après examen de huit requêtes introduites en contestation des résultats législatifs provisoires dans ces deux circonscriptions. L'arrêt de la Cour Constitutionnelle n'a donné suite favorable à aucune de ces requêtes. Les unes ont été déclarées non fondées et d'autres irrecevables, pour défaut de qualité des requérants, soit pour absence des preuves sur l'irrégularité présumée des scrutins.

La Commission électorale nationale indépendante avait publié le 18 décembre 2024, les résultats provisoires des élections législatives nationales et provinciales qui s'étaient déroulées à Yakoma et Masimanimba.



Hier ce fut «Yha Khala» (grand crabe), puis «Bakala ya Ngo-lo» (l'homme fort), désormais c'est Boyka (Yuri, de son vrai nom Scott Adkins) que sa contrée appelle Tryphon Kin-kiey Mulumba du nom de l'invincible boxeur britannique. DR.

À Yakoma, les deux proclamés élus provisoirement par la CÉNI (Guido Mbui Kaya Nyi Mbui et Maximilien Koyibe Koyaabakele) ont été proclamés «définitivement élus députés nationaux» par la Cour Constitutionnelle. À Masimanimba, les cinq proclamés élus provisoirement par la CÉNI (Didier Mazenga, Jean Kamisendu,

Tryphon Kin-kiey Mulumba, Donald Sindani et Paul Delacroix Luwansangu) ont été proclamés «définitivement élus députés nationaux» par la Cour Constitutionnelle. Selon les agrégats de la CÉNI, la liste du Regroupement politique AAAP menée par le Professeur Tryphon Kin-kiey Mulumba est arrivée, à ces scrutins à la députation natio-

nale, à la quatrième place en terme de nombre de voix obtenues, alors que celle du requérant de Nouvel Élan occupe la trente-et-unième (31ème) place. Le candidat Tryphon Kin-kiey Mulumba de la liste AAAP a obtenu 10.600 voix et est troisième élu de la circonscription de Masimanimba, a proclamé provisoirement la CÉNI, alors

que le candidat Abraham Kawata Lemba de Nouvel Élan n'a obtenu que 608 voix. «Dans l'hypothèse impossible que les prétentions du requérant seraient fondées, ce n'est pas la liste AAAP, moins plus l'élection de Tryphon Kin-kiey Mulumba qui devrait être attaquée, mais plutôt celle qui vient en dernière position».

AVIS SUR LE BANC.

C'est donc en application du principe de la proportionnelle des listes ouvertes à une voix préférentielle avec application du plus forte reste, consacrée par les articles 118 et 119 de la loi électorale. Il existe d'autres raisons qui ont amené l'ancien Premier ministre Adolphe Muzitu à attaquer la liste AAAP et l'élection du Professeur Tryphon Kin-kiey Mulumba. Deuxième cas, la requête du regroupement de l'AACRD de Christophe Mboso N'Kodia Pwanga. Pour la CÉNI, « il appert clairement que contrairement aux allégations du requérant selon lesquelles la CÉNI aurait attribué un total de 10.600 voix à la liste AAAP pour le favoriser, la liste du regroupement politique AAAP a effectivement engrangé un total de 12.752 voix. Ce qui lui a permis de se faire attribuer un siège en application du principe du plus fort reste sus-évoqué.

Et, en application des dispositions pertinentes des alinéas 3 et 4 de l'article 119 de la loi électorale, Monsieur Tryphon Kin-kiey Mulumba a été proclamé élu député national sur la liste AAAP pour avoir obtenu 10.600 voix, venant ainsi en ordre utile sur la liste de son parti politique». Concernant les 12.966 voix dont le requérant AACRD déclare avoir réalisées, la CÉNI dit ne pas disposer de la moindre preuve conformément à l'art. 61, al. 5 de la Loi électorale pour étayer ses allégations, alinéa dispose : « Le bureau de l'antenne de la Commission Électorale Nationale Indépendante délivre, sur simple demande, une copie certifiée conforme des procès-verbaux des différents bureaux de vote de la circonscription concernée aux mandataires des partis politiques, des candidats et aux observateurs dûment accrédités...». S'agissant des résultats affichés au Centre Bosolo, à Kinshasa, la CÉNI explique qu'ils ne furent que « des simples tendances des résultats non consolidés et dont les suffrages valablement exprimés ne sont pas encore calculés. En application de l'article 119 de la Loi électorale, au vu de résultat réalisé par le Regroupement politique Action des Alliés de la Convention pour la Répu-

blique et la Démocratie, en sigle AACRD, la CÉNI n'a pas pu lui attribuer un siège car son score est inférieur aux 5 regroupements politiques bénéficiaires des 5 sièges de la circonscription». Puis, si besoin. « Au regard de l'affirmation selon laquelle, sa candidate Antoinette Kipulu Kabenga a obtenu 3.280 voix dans les 18 bureaux de vote découlant des 10 % des résultats partiels restants, la centrale électorale fait observer que le requérant AACRD aurait dû énumérer ces bureaux de vote pour lui permettre de vérifier mais il ne l'a pas fait». Il faut l'avouer. On peut ne pas être d'accord sur certains points avec la Commission Électorale Nationale Indépendante, aux scrutins réorganisés à Masimanimba et à Yakoma, c'est du dur que la Centrale électorale nationale congolaise a déployé. On comprend pourquoi le ministère public n'a pas attendu longtemps. Il a donné son avis sur le banc. On comprend mieux pourquoi les avocats de ces deux requérants ont brillé par leur absence l'audience publique du 20 janvier au cours de laquelle la Cour Constitutionnelle devrait prononcer son arrêt alors que l'extrait de rôle était bien publié par le greffe.

D. DADEI ■

Les candidats malheureux plaignants de Masimanimba déboutés par la justice



La composition de la Cour constitutionnelle, lors de l'audience de mercredi 15 février 2024, présidée par le Président de la Haute Cour lui-même, Dieudonné Kamuleta Badibanga avec le Procureur Général près la Haute Cour Jean-Paul Mukolo Nkokeshha lui-même pour le ministère public. DR.

Les juges de la Haute Cour ont été déboutés sans appel. Tous les candidats malheureux qui contestaient la décision n°042/CÉNI/AP/2024 rendue publique le 18 décembre 2024 portant publication des résultats provisoires des élections réorganisées des députés nationaux proclamés le 15 décembre 2024 dans deux circonscriptions électorales du pays, Yakoma dans la province du Nord-Ubangi, Masimanimba dans le Kwilu, ont été déboutés. Des avocats présents dans le prétoire, humiliés, lors d'une séance publique appelée mercredi 15 janvier 2025 à la Cour Constitutionnelle. « Ils n'avaient pas respecté les procédures légales ».

Étaient-ils plus portés par l'appât du gain en déposant des requêtes notamment hors délai (avec risque de forclusion), étalant des mensonges à leurs clients

trop fortunés - ce qui est grave - ou ne disposaient-ils ni de compétence avérée, ni de qualification nette en la matière - ce qui est grave ? L'un de ces avocats a été interpellé publiquement par un autre avocat de la défense après qu'il se soit fourvoyé en attaquant un autre avocat proclamé élu par la CÉNI, la Commission Électorale Nationale Indépendante, sans l'autorisation préalable de son bâtonnier courant le risque de radiation de l'ordre des avocats. Et cet avocat attaqué par un confrère, à cette séance, est membre d'un barreau ! Ignorait-il ? Il est temps, le moins que l'on puisse dire, que la compétence au Congo monte les étages... Des huit causes appelées à l'audience publique à la Cour Constitutionnelle dont la composition était présidée par le Président de la Cour lui-même, le haut juge Dieudonné Kamuleta Badibanga, statuant sur le contentieux électoral dans les circonscriptions de Masimanimba et de Yakoma, aucune n'a pu retenir la moindre attention d'aucun haut juge !

Invoquant l'insuffisance voire l'absence des preuves et même le défaut de qualité du requérant, le ministère public représenté par le Procureur Général près la Cour Constitutionnelle lui-même, Jean-Paul Mukolo Nkokeshha, a, sans attendre et sur le banc, demandé à la Haute Cour de déclarer toutes ces actions « recevables mais non fondées ». Acte hautement significatif.

DEUX ACTIONS CONTRE UN CANDIDAT !

Dans ces requêtes - « des recours en contestation », procédure légale prévue par l'article 73 de la loi électorale à porter devant la Cour Constitutionnelle quand il s'agit de scrutins nationaux, devant les Cours d'appel faisant office de Cours administratives d'Appel quand il s'agit de scrutins provinciaux -, un candidat proclamé « provisoirement élu », selon la Loi électorale, par la CÉNI, la Commission Électorale Nationale Indépendante, avait réuni contre lui deux actions. C'est le Professeur Tryphon Kin-kiey Mulumba, l'un des très rares candidats à avoir été pro-

clamé à la fois député national et député provincial. Le crime n'est jamais parfait... Le Candidat Tryphon Kin-kiey Mulumba dont le parti PA, le Parti pour l'Action, membre du Regroupement politique AAAP, Alliance des Acteurs Attachés au Peuple, est arrivé, aux termes de la décision n°042/CÉNI/AP/2024 du 18 décembre 2024 portant publication des résultats provisoires des élections législatives à Masimanimba, troisième sur une liste de cinq élus nationaux et quatrième sur une liste de huit élus provinciaux, selon les chiffres publiés mercredi 18 décembre par la CÉNI depuis le centre électoral Bosolo à Kinshasa, reçus en direct à la télévision depuis les centres de compilation de la circonscription. Si l'élection du Candidat Tryphon Kin-kiey Mulumba n'avait été contestée aux Provinciales par aucun candidat, ni aucun parti politique quand d'autres proclamés ici ont été contestés certes sans suite, Tryphon Kin-kiey Mulumba a été attaqué aux Nationales alors qu'il s'agissait des mêmes

résultats compilés par les mêmes centres... Deux actions menées, l'une par un ancien Premier ministre, l'ex-opposant Adolphe Muzitu Fumutshi du parti Nouvel Élan, l'autre par un ancien président de l'Assemblée nationale, membre du présidium de l'Union Sacrée (en clair progressiste) Christophe Mboso N'Kodia Pwanga du parti AACRD, Action des Alliés de la Convention pour la République et la Démocratie, aujourd'hui deuxième Vice-président de l'Assemblée nationale. Tous deux issus de l'espace Grand Bandundu. Guerre de leadership ou simple besoin de poids politique qui manque quand des nouveaux enjeux pointent à l'horizon ? Mboso s'est même précipité de signer sans titre la procuration ! Avait-il oublié qu'il n'avait en l'espèce aucun acte ? Toutes des questions valides... L'ancien Premier ministre Adolphe Muzitu Fumutshi volait au secours d'un de ses candidats malheureux, un certain Abraham Kawata Lemba quand l'ancien président de l'Assemblée nationale Christophe

Mboso N'Kodia Pwanga soutenait à fond l'ancienne ministre à la Formation professionnelle et aux Métiers Antoinette Kipulu Kabenga citée dans le dossier de détournement de fonds publics et qui s'était tardivement présentée sur le terrain de campagne, deux semaines après l'ouverture officielle de celle-ci. Citée par l'Inspecteur Général des Finances-Chef de service Jules Alingete Key, Antoinette Kipulu Kabenga avait été détenue à Kinshasa, privée de liberté, dans les locaux de l'ANR, l'Agence Nationale de Renseignement. Dans une correspondance officielle datée du 16 octobre 2024, adressée à la DGM, la Direction Générale des Migrations rendue publique par les médias, l'ancienne ministre présumée coupable de détournement de fonds destinés à la construction des centres de formation professionnelle dans les provinces du Kasai, du Kasai-Central, du Kasai-Oriental, du Sankuru et de Lomami, était interdite (est toujours) interdite de quitter le territoire national. Ces fonds publics - évalués à plusieurs millions

de \$US - avaient été débouqués par le Gouvernement Jean-Michel Sama Lukonde Kenge I et II. Selon le Super flic congolais Alingete, « Antoinette Kipulu Kabenga avait détourné cinq millions de \$US dont plus d'un million de \$US perçus directement auprès du comptable public de son cabinet sur base d'une simple décharge sans aucune raison valable et qui avaient servi à des fins personnelles ». Dans sa correspondance du 16 octobre, le Super flic s'était adressé aux services de sécurité des frontières par la Direction Générale des Migrations. « J'ai l'honneur de vous informer que l'enquête est en cours. Aucune réalisation sur terrain n'arrive à justifier le niveau d'exécution financière de ces différents projets. Il y a par conséquent de fortes présomptions de détournement de deniers publics ». Jules Alingete Key demandait que cette ex-ministre, Antoinette Kipulu Kabenga, et certaines autres personnes citées dans le dossier, soient placées sous le régime d'interdiction

(suite en page 6).

« Le parti de Mboso soutenant Mme Kipulu n'a pas apporté la moindre preuve de ses prétentions »



Les proclamés élus dont des candidats malheureux attaquaient l'élection à la députation nationale, de gauche à droite, de haut en bas, le Professeur Tryphon Kin-kiey Mulumba du Regroupement AAAP (10.600 voix), Me Donald Sindani Kandambu du Regroupement 4AC (8.808 voix), Paul Delacroix Luwansangu Muheta de l'UDPS/Tshisekedi (7.657 voix). DR.

(suite de la page 5).

de quitter le territoire national afin qu'elles soient disponibles à toute interpellation par les services compétents. Selon des sources, sa mise en liberté conditionnelle, deux semaines après l'ouverture de la campagne, avait été facilitée après la vente de certains immeubles dont la recette a été versée au Trésor public. Cherchait-elle l'immunité par l'élection ?

« JUSTE UNE ERREUR MATÉRIELLE ».

Convaincus que les scrutins de Yakoma et de Masimanimba réorganisés le 15 décembre 2024 dont les résultats étaient publiés le 18 décembre, étaient les plus performants que la CÉNI n'ait jamais été organisée à ce jour - la CÉNI ayant restructuré son système de travail, recourant à la transmission électronique en temps réel depuis les centres de compilation -, des avocats de l'un des candidats malheureux - à la recherche des dossiers utiles, fort payants, des briques de billets de \$US - avaient résolu de faire semblant en courbant l'échine, ne voulant pas trop énerver la centrale électorale. Ils ont eu à la bouche un mot magique :

« erreur matérielle ». « Non, Monsieur le Président de la Cour, ce n'est pas du tout une faute. C'est juste une petite erreur. Une erreur matérielle... Il suffit de la corriger et l'affaire est entendue ». Selon cette requête, réf. RCE 1530/DN-RC, introduite par les avocats de l'ancienne ministre Antoinette Kipulu Kabenga, à savoir, Pacôme Mbala Kivunda (fils de Masamuna, candidat malheureux à la députation nationale et provinciale qui a curieusement rallié l'ex-ministre en initiant et en plaidant sa cause, a vanté, vêtu de robe noire d'avocat, le travail de la CÉNI lors d'une plaidoirie dans le même dossier à la Cour d'Appel à Bandundu ville, le même Pacôme Mbala Kivunda qui est l'un des originaires de Masimanimba et à Yakoma, ont rallié le camp des Diables connus qui avaient opté pour l'effacement du territoire, ce qui constitue un acte de haute trahison pour la circonscription, à tout le moins d'abandon politique),



Tshibangu Kalala, Yvon Mingashang, Elie Luketa Lumbaa, Jean-Paul Mwanza Kambongo, Grâce Ngoy Ilunga, Dany Bushabu Bushabu, etc., qui attaquaient deux candidats proclamés élus par la CÉNI - le Professeur Tryphon Kin-kiey Mulumba Tryphon du Regroupement AAAP et Me Donald Sindani Kandambu du Regroupement 4AC, la liste de l'ancien président de l'Assemblée nationale, aujourd'hui 2ème vice-président de l'Assemblée nationale Christophe Mboso N'Kodia Pwanga, « venait en quatrième position en ordre décroissant de nombre de voix des listes utiles d'attribution des sièges compte tenu des voix obtenues, soit le total de 12.966 voix et sa candidate Antoinette Kipulu Kabenga, 12.343 voix ». Puis : « Ces chiffres

ne tombent nullement du ciel, mais découlent de l'arithmétique clair et démonstratif se présentant de la manière ci-après : les résultats partiels de la CÉNI tel qu'affichés au Centre Bosolo et relayé en direct sur la chaîne jusqu'à 90% de dépouillements, reconnaissent à la seule candidature Kipulu Kabenga Antoinette de la liste du requérant 9.063 voix, outre les voix de ses colistiers ; les voix que la CÉNI reconnaît au reste des colistiers de la liste du Requêteur atteignent 623 voix ; le reste des voix de simplement 18 bureaux de vote découlant de 10% des résultats restants, après l'arrêt des publications partielles reconnaissent à la seule candidate Kipulu Kabenga Antoinette de la liste du requérant 3.280 voix ». Ainsi, sou-

tiennent-ils, en additionnant toutes ces voix, avec preuves, telles qu'obtenues par la liste du Requêteur, il se dégage la somme de 12.966 voix, tout en précisant que ce n'est même pas les 100% des voix réellement obtenues par la liste du requérant mais simplement celles dont les preuves matérielles ont été obtenues et versées au dossier de la Cour. Ces compilations mettent donc le requérant en ordre utile d'attribution de siège. Le positionnement, à leurs yeux, se présenterait à titre comparatif, de la manière suivante : « Antoinette Kipulu Kabenga (12.966 voix), Tryphon Kin-kiey Mulumba (12.752 voix), Donald Sindani Kandambu (10.080 voix) ». Puis : « Contre toute attente, la CÉNI a prétendu que la liste du requérant aurait

9.688 voix et sa candidate Kipulu Kabenga Antoinette, 9.065 voix. Ce qui n'est qu'une aberration sans nul fondement ». Du coup, « le requérant saisit la Cour Constitutionnelle principalement pour la correction de cette erreur matérielle en proclamant définitivement élue, la candidate du requérant Madame Antoinette Kipulu Kabenga ».

CÉNI ET SES IMPITOYABLES AGRÉGATS.

Quant au « recours en contestation » du candidat du parti de l'ex-Premier ministre Adolphe Muzitu Fumutshi, réf. RCE 1523/DN/CR, qui, lors de la proclamation des résultats par la CÉNI, au Centre électoral Bosolo, avait obtenu 608 voix, cet inconnu à Masimanimba a soutenu pince-sans-rire qu'il avait en réalité réuni 12.500 voix, que le Professeur Tryphon Kin-kiey Mulumba avait obtenu 277 voix - oui, vous avez bien lu 277 voix - aux scrutins du 15 décembre 2024, ce qui fit rire les vaches à la plaine quand on sait que Tryphon Kin-kiey Mulumba réunissait jusqu'à 5.000 personnes lors de chacun de ses meetings dans certains sites de Masimanimba. Il est vrai que la politique

doit cesser d'être du « théâtre ». Sur ces deux actions, la CÉNI qui est intervenue devant la Cour Constitutionnelle comme expert conformément à l'article 33 de sa loi organique n°13/012 du 28 juillet 2010 (« en cas de recours portés devant la juridiction compétente pour connaître des contentieux électoraux ou référendaires, la CÉNI apporte au juge tous les éléments d'information dont elle dispose, accompagnés éventuellement des observations qu'elle souhaite formuler relativement aux faits évoqués dans le recours et de ses appréciations quant à l'application des dispositions légales en vigueur. Elle défère dans les délais fixés par le juge aux demandes d'informations complémentaires que celui-ci lui adresse. Elle peut se faire représenter aux audiences par un agent dûment mandaté ») a présenté aux juges ses impitoyables agrégats dont le principe d'attribution des sièges dans une circonscription plurinomiale, à savoir, l'article 119 de la Loi électorale qui stipule comme suit : « L'application de la règle du plus fort reste s'effectue

(suite en page 7).

« Si par impossible, Muzitu avait raison, il n'avait à attaquer ni l'AAAP, ni encore moins l'élection de Kin-kiey »

(suite de la page 6).

suivant les modalités suivantes :

1. un quotient électoral est déterminé en divisant le nombre des suffrages obtenus par les listes des partis et regroupements politiques ainsi que les indépendants admis à l'attribution des sièges par le nombre de sièges à pourvoir dans la circonscription ;

2. pour chaque liste, le nombre de sièges obtenu est égal au nombre des suffrages obtenus par cette liste divisée par ce quotient ;

3. s'il reste des sièges à attribuer à la suite de cette première répartition, la règle du plus fort reste est appliquée. Les listes sont classées dans un ordre décroissant. Les sièges sont attribués en fonction de ce classement.

Pour chaque liste, l'attribution des sièges aux candidats tient compte du nombre de voix obtenues par chacun d'entre eux. Les candidats de chaque liste sont classés dans un ordre décroissant des voix qu'ils ont obtenues. Sont proclamés élus, dans la limite du nombre des sièges attribués à chaque liste, le ou les candidats ayant obtenu le plus de voix...»

En l'espèce, les résultats provisoires de la circonscription électorale de Masimanimba à l'élection des Députés nationaux se présentent comme suit :

4. Suffrage valable exprimé de la circonscription : 167 135 voix ;

5. Nombre de siège à pourvoir : 05 ;

6. Quotient électoral : 33.407.

En conséquence, l'attribution des sièges aux listes en compétition dans la circonscription électorale de Masimanimba se présente comme suit :

6.1. AAC/PALU, Didier Manzenga Mukanzu, 22.611 (voix liste)/13.833 (voix candidat). Élu ;

6.2. AAAD, Jean Kamisendu Kutuka, 13375 (voix liste)/13.324 (voix candidat). Élu ;

6.3. AAAP, Tryphon Kin-kiey Mulumba, 12.752 (voix



Le Professeur Tryphon Kin-kiey Mulumba et Me Donald Sindani Kandambu main dans la main mercredi 15 février 2025 après l'audience à la Haute Cour. DR.

liste)/10.600 (voix candidat). Élu ;

6.4. A4C, Donald Sindani Kandambu, 10090 (voix liste)/8.808 (voix candidat). Élu ;

6.5. UDPS/Tshisekedi, Paul Delacroix Luwansangu Muheta, 16.648 (voix liste)/7.657 (voix candidat). Élu.

Selon les agrégats de la CÉNI, après consolidation et calcul des suffrages valablement exprimés, la liste du requérant AACRD a réalisé 9.688 voix et sa candidate Antoinette Kipulu Kabenga a fait 9.065.

Concernant les 12.966 voix dont le requérant AACRD déclare avoir réalisées, la CÉNI dit ne disposer pas de la moindre preuve conformément à l'art. 61, al. 5 de la Loi électorale pour étayer ses allégations, alinéa dispose : « Le bureau de l'antenne de la Commission Électorale Nationale Indépendante délivre, sur simple demande, une copie certifiée conforme des procès-verbaux des différents bureaux de vote de la circonscription concernée aux mandataires des partis politiques, des candidats et aux observateurs dûment accrédités...».

S'agissant des résultats affichés au Centre Bosolo, la CÉNI explique qu'ils ne furent que « des simples tendances des résultats non consolidés et dont les suffrages valablement exprimés ne sont pas encore calculés. En application

de l'article 119 de la Loi électorale, au vu de résultat réalisé par le Regroupement politique Action des Alliés de la Convention pour la République et la Démocratie, en sigle AACRD, la CÉNI n'a pas pu lui attribuer un siège car son score est inférieur aux 5 regroupements politiques bénéficiaires des 5 sièges de la circonscription.

« SI PAR IMPOSSIBLE, LE PARTI DE MUZITU ».

Au regard de l'affirmation selon laquelle, sa candidate Antoinette Kipulu Kabenga a obtenu 3.280 voix dans les 18 bureaux de vote découlant des 10 % des résultats partiels restants, la centrale électorale fait observer que le requérant AACRD aurait dû énumérer ces bureaux de vote pour lui permettre de vérifier mais il ne l'a pas fait. Considérant ce qui précède, la Commission Électorale Nationale Indépendante « demande à la Haute Cour de confirmer sa Décision n° 042/CÉNI/AP/2024 du 18 décembre 2024 portant publication des résultats provisoires de l'élection législative dans la circonscription de Masimanimba ».

Sur les prétentions incroyables du parti de l'ancien premier ministre Muzitu, sa liste n'avait obtenu qu'un « faible score de 1.010 voix, et le candidat Abraham Kawata Lemba avait réalisé 608 voix ».

Pour la CÉNI, « il appert clairement que contrairement aux allégations du requérant selon lesquelles la CÉNI aurait attribué un total de 10.600 voix à la liste AAAP pour le favoriser, la liste du regroupement politique AAAP a effectivement engrangé un total de 12.752 voix. Ce qui lui a permis de se faire attribuer un siège en application du principe du plus fort reste sus-évoqué. Et en application des dispositions pertinentes des alinéas 3 et 4 de l'article 119 de la loi électorale, Monsieur Tryphon Kin-kiey Mulumba a été proclamé élu député national sur la liste AAAP pour avoir obtenu 10.600 voix, venant ainsi en ordre utile sur la liste de son parti politique ». Puis, les alinéas 3 et 4 de la Loi électorale disposent : « Pour chaque liste, l'attribution des sièges aux candidats tient compte du nombre de voix obtenues par chacun d'entre eux », art. 119, al. 3 ; « les candidats de chaque liste sont classés dans un ordre décroissant des voix qu'ils ont obtenues. Sont proclamés élus, dans la limite du nombre des sièges attribués à chaque liste, le ou les candidats ayant obtenu le plus de voix, art. 119, al. 4. Outre cela, la liste du Regroupement politique AAAP occupe la quatrième place en terme du nombre de voix obtenues, alors que la liste du requérant occupe

la trente-et-unième (31ème) place. Le candidat Tryphon Kin-kiey Mulumba de la liste AAAP a obtenu 10.600 voix et est troisième élu de la circonscription de Masimanimba, alors que le candidat Abraham Kawata Lemba n'a obtenu que 608 voix. Dans l'hypothèse impossible que les prétentions du requérant seraient fondées, ce n'est pas la liste AAAP, moins l'élection de Tryphon Kin-kiey Mulumba qui devrait être attaquée, mais plutôt celle qui vient en dernière position. C'est donc en application du principe de la proportionnelle des listes ouvertes à une voix préférentielle avec application du plus forte reste, consacrée par les articles 118 et 119 de la loi électorale ». Sur la demande d'ouverture des plis transmis à la Cour Constitutionnelle par la CÉNI, « se fondant sur les prescrits de l'article 74 al.4 de la Loi électorale, soutient avec force la CÉNI dans ses observations transmises à la Haute Cour, le requérant sollicite de la Cour de céans, l'ouverture des plis de la circonscription électorale de Masimanimba lui transmis par la CÉNI, afin de démontrer prétendument que sa liste regorge des suffrages plus élevés que celle du Regroupement politique AAAP, attributaire du siège. La CÉNI fait observer qu'au regard des prescrits de l'article 74 ter en son alinéa

2 de la Loi électorale, le requérant est tenu non seulement d'indiquer dans sa requête les griefs allégués, mais aussi et surtout cette requête doit comporter les éléments de preuve sur lesquels s'appuie sa demande. Ainsi, dans la perspective d'ouverture des plis des résultats transmis à la Cour de céans, le requérant devrait démontrer dans sa requête et, ce, à suffisance de preuve et, en indiquant avec précision, les prétendus écarts qu'il y aurait entre les prétendus résultats par lui obtenus Bureau de vote par Bureau de vote, pour lesquels il détient des éléments de preuve et ceux publiés par la CÉNI dont les plis sont transmis à la Cour de céans ; il devrait, par des calculs chiffrés et avérés des résultats qu'il aurait obtenus, prouver que sa liste aurait obtenu plus de voix que celle du Regroupement politique AAAP sur laquelle Monsieur Tryphon Kin-kiey Mulumba a été proclamé provisoirement élu. En apportant tous ces éléments de preuve, la Cour de céans pourra procéder à toutes les vérifications d'usage, avant de faire droit à la demande du requérant tendant à l'ouverture des plis des résultats lui transmis par la CÉNI, sachant d'ailleurs que la demande du requérant tend à obtenir de la Haute Cour le recomptage des voix consacré à l'article 76 bis de la Loi électorale ». En effet, l'article 76 bis dispose ce qui suit : « Le recomptage des voix, relevant du pouvoir d'appréciation du juge, est une mesure extraordinaire d'instruction à laquelle le juge peut recourir après avoir épuisé toutes les autres vérifications d'usage. Cette mesure est menée de manière contradictoire par le juge, en présence du ministère public, de la Commission électorale nationale indépendante, des partis politiques, des regroupements politiques, des candidats indépendants ou de

leurs mandataires ». Le recomptage des voix relevant du pouvoir discrétionnaire d'appréciation du juge, est un travail fastidieux qui s'apparente à la compilation des résultats, nécessitant la présence de tous les partis politiques, les regroupements politiques, les candidats indépendants ayant concouru aux élections dans la circonscription électorale, un dispositif électronique approprié, une expertise avérée ou mieux une main d'œuvre qualifiée, des moyens logistiques conséquents, un budget disponible et un temps relativement long face aux contraintes légales de délais. Il ressort des dispositions de l'article sus-rappelé que la Cour de céans ne saurait procéder au recomptage des voix sans épuiser toutes les autres vérifications d'usage, en ce que le requérant devra préalablement apporter tous les éléments de preuves nécessaires à l'étai de ses prétentions. Solliciter de votre Haute Cour l'ouverture des plis des résultats transmis par la CÉNI sur pieds de l'article 74 alinéa 4 de la loi électorale, insinue que le requérant ne dispose pas des éléments de preuve nécessaire pour appuyer sa requête, violant ainsi les prescrits de l'article 74 ter en son deuxième alinéa. La CÉNI fait observer que l'objectif d'une telle démarche devrait être la comparaison des résultats produits par le requérant sur la base des éléments de preuve avérés et ceux provisoires publiés par la CÉNI contenus dans les plis des résultats transmis à la Cour de céans et ce, en vue de rétablir la vérité des urnes et l'influence déterminante sur les résultats du scrutin, en ce qui concerne l'ordre d'arrivée des voix obtenues par les listes en conflit ». On peut ne pas être d'accord sur certains points avec la CÉNI, c'est du dur qu'elle a déployé à ces scrutins. Vérité et justice ont fait un triomphe !

D. DADEI

Les scores publiés, affichés par la CÉNI à Masimanimba

Nombre total d'électeurs inscrits: 442.383 ; nombre total de votants : 167.282 ; taux de participation : 37.81 % ; bulletins blancs: 247 ; nombre de sièges : 5 ; suffrages valablement exprimés : 167.035 ; quotient électoral : 33.407,00.

N°	NOM, POST-NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	SEXE	SIGLE ORGANISATION	VOIX OBTENUE	SIEGE (S) OBTENU (S) PAR L'ORGANISATION	MENTION
1	MAZENGA MUKANZU DIDIER	M	AAC/PALU	13.833	1	Élu
2	KAMISENDU KUTUKA JEAN	M	AAAD	13.324	1	Élu
3	KIN-KIEY MULUMBA TRYPHON	M	AAAP	10.600	1	Élu
4	SINDANI KANDAMBU DONALD	M	4AC	8.808	1	Élu
5	LUWANSANGU MUHETA PAUL DELACROIX	M	UDPS/TSHISEKEDI	7.657	1	Élu
6	MUMBA MULONDANGANGA RICHARD	M	LP	55	0	
7	TEBA TEBA NZASI JEAN BOSCO	M	AADD	73	0	
8	ZUNZA MASWAKU PATIENCE	M	ACP-A	71	0	
9	MAWOMBO MAMANISA LIEVIN	M	APCF	65	0	
10	MANDUNGU KUSALABUNA ROGER	M	A25	63	0	
11	MASUDINUMBI MAMPUYA AMANDA	F	AAAP	63	1	
12	KANDONDA DOUDOU SANDOKA	M	AADC-A	61	0	
13	KUMILIBI LASAS ALAIN	M	ADRP	60	0	
14	MAFALANKA DIASI JOSEPH	M	AA/C	58	0	
15	MBALA KIVUNDA PACOME	M	ART&A	58	0	
16	KISOKA NGWANZA SALVADOR	M	1A/A	57	0	
17	MAMPATA MINVANVA MARTINE	F	AMSC	79	0	
18	MUKABA KUDIAKUBANSA SYLVAIN	M	AVC-A	54	0	
19	BELADE DOLI TONY	M	LP	52	0	
20	MAFING MUYOMBO CHARLES	M	AAD-A	50	0	
21	KABEMA KINDELA ANTOINE	F	AESPA	50	0	
22	MANGUNGU NDEDI JOSEPHINE	F	A/VK2018	50	0	
23	LUZITU NIKESE NICO	M	ARNL	50	0	
24	BITENDE BITENDE EUGENE	M	AACRD	50	0	
25	MPEZO MADILAMBA JIMMY	M	ADIP	50	0	
26	MATOTO MBALA DEMS	M	AVC-A	47	0	
27	MUNDUNGA MANDUNGU ROBERT	M	APA/MLC	58	0	
28	TUTA MAYINZA SAMUEL	M	AEDC-A	104	0	
29	LEPU SIANGOLO RAPHAEL	M	A/B50	132	0	
30	MAPANDA BWAS NATHANAEL	M	AEDC-A	128	0	
31	MUSUMARI BOLOSO GABRIEL	M	APA/MLC	121	0	
32	NGAI NGAI MAKASI NOE	M	4AC	120	1	
33	MUSIKOSI KAPAKALA JEAN-MARIE	M	AE	120	0	
34	KUSESUKA KAPENDA POLYDOR WIL LIBRO	M	RDT	115	0	
35	MUTELA MBONGO MINGI TIMOTHEE	M	A25	115	0	
36	MUTELA MBUTA SIMEON	M	A/B50	112	0	
37	NAKASILA MWANAYALA ADOLPH	M	ARDEV-A	107	0	
38	NGONZO MUNDELE YVONNE	F	A/A-UNC	73	0	
39	MANGWANGU MAZEBI FREDERIC	M	CODE	105	0	
40	MUBIDI MATENDA LEANDRE	F	FPAU	79	0	
41	BUNGU MANSI GEORGES	M	APA/MLC	98	0	
42	MBUNSU MANDUNDU IGNACE	M	NOU.EL	97	0	
43	LUNKO NZUZI PAUL	M	A2R	97	0	
44	ABHE MADINUNGA NIRA IDESBALD	M	MLC	95	0	
45	SEDI MANGALA HIPPOLYTE	M	ANB	91	0	
46	MESA MBONGU THERESE	F	AACPG	91	0	
47	MBUNZUNGWADI KUDIMADIOU JEAN-CLAUDE	M	CODE	90	0	
48	KABA SEFU HERITIER	M	AAND	87	0	
49	DIADIA KOY HUGUES	M	A/VK2018	83	0	
50	KASAY MUKASA BLAISE	M	1A/A	41	0	
51	NDUNGI LUGUBOKUKILA LIEVAIN	M	MLC	106	0	
52	ABUDJANA MENG GAEL	M	ARNL	19	0	
53	MOBINZO MWENGE POPOL	M	FP2023	44	0	

N°	NOM, POST-NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	SEXE	SIGLE ORGANISATION	VOIX OBTENUE	SIEGE (S) OBTENU (S) PAR L'ORGANISATION	MENTION
54	LUKATA KAMWAKA DIAN JEROME-CORNEILLE	M	LP	24	0	
55	KADIATA KADIATA DORIS	M	A1	24	0	
56	NAKAHOSA NGOTO ANASTHASIE	F	AB	24	0	
57	MVULA ANDEM ROMEO	M	ADRP	23	0	
58	KWASA NZAMBI MFUMU GUYLAIN	M	AAAR/CRD	22	0	
59	KUHOSA ENA DOMINIQUE ARISTARQUE	M	AABG	22	0	
60	BUNDUKU MAKOLA ODON CHARLES	M	AC-CONGORDC	21	0	
61	BUNKETI NDALA FREDDY	M	A1	21	0	
62	MASINI SONGANDEMBO HUGO	M	NOU.EL	25	0	
63	MANDEFU KADIOBO EMMANUEL	M	AAAP	19	1	
64	KUYALA MUNANGA MONDAY	F	AAND	26	0	
65	KAPITA KIMPALA JOSEPH	M	ARNL	19	0	
66	KIMPIOBI UGADISIDI JEAN RENE	M	FPAU	18	0	
67	NAKATALA MVULA DONATIENT	M	DYPRO	18	0	
68	MESA MUSALU MBUTA	M	ALTERNANCE	18	0	
69	KATUNDA MUYAYU MATHILDE	F	A7	18	0	
70	KAMAKUKU KABA JEAN	M	AEDC-A	18	0	
71	LUWESO NGULU WILLY	M	ADIP	17	0	
72	KILAY KASOMBO CHARLES	M	AACPG	17	0	
73	KONDJI MIKORI ROMBAUT	M	AACRD	17	0	
74	MUNANGA MUHULULU JONAS	M	AAAD	17	1	
75	KUZITUKA MAYELE JONATHAN	M	ALDEC	21	0	
76	MIYAMBA MBANZA JEAN LEPRINCE	M	AE	29	0	
77	MAKONGA LWAMBA SOLANGE	F	2A/TDC	142	0	
78	SHIKO KABONGO ANDRE	M	A/B50	40	0	
79	MAVULA NGOBILA JEANCY	M	A/VK2018	40	0	
80	MAFUTAMINGI LONGIABA PLACIDE	M	ENVOL	40	0	
81	KUSALA KUTULENGI RUPHIN	M	AADD	40	0	
82	FAYALA NGWEY JEAN NICAISE	M	2A/TDC	36	0	
83	KITENGA KIS-BATAT REMACLE	M	RDT	35	0	
84	NDEKE MAYULU GUILLAUME	M	AEDC-A	33	0	
85	MUSITU KUBA REAGEN	M	A7	33	0	
86	MANDUNGU BAKABANA RUTH	F	NOP-H2023/RDC	25	0	
87	KISALA KANDA MAYS JEAN-PAUL	M	2A/TDC	30	0	
88	NZIMBU MALEMBE GUILLAUME	M	A/A-UNC	43	0	
89	MADINUNGA MWANZA CATHERINE	F	1A/A	29	0	
90	KASOMBO MWADI DJOPY	M	A/VK2018	28	0	
91	MAFUNGU PRINCE FRANCOIS	M	AADD	28	0	
92	NGEMI NZUBE EUGIDE	M	AE	28	0	
93	WANGA WANGA KAFUTI PRINCESSE	F	AACPG	28	0	
94	POSO MBALA ROMAIN	M	NOP-H2023/RDC	28	0	
95	MAFALANKA MBALANGENZI JEAN MARIE	M	UDPS/KIBASSA-A	27	0	
96	BIZAU KIKUSA CLAUDE	M	1A/A	27	0	
97	MUTUMBA BLAISE BLAISE	M	A/VK2018	26	0	
98	KATANGANI KUDINDAKAN TANITA	F	A/B50	26	0	
99	MUNGWELA LUZOLO JOSEPH	M	A/A-UNC	31	0	
100	MUNDUNDU GALULAMA PAULIN	M	AADC-A	962	0	
101	SINZIDI KABUKI GODE	M	MSL	617	0	
102	MBEMBA MUKUBIAWU JEANNE	F	AA/C	1 524	0	
103	MAKAMBU MBWATA DESIRE	M	AAAR/CRD	1 430	0	
104	LUNGA MUYOTI JOLIE	F	AMSC	1 371	0	
105	MANZITA DON DE DIEU GUELO	M	AB	1 344	0	
106	MULOBO MWARI CHRISTINE	F	ACRN	1 251	0	
107	IBONGO GILUNGULA JOSEPH	M	A/A-UNC	1 181	0	
108	MAVULA MULUBA JEUDI	M	A24	1 109	0	
109	MUPEPE KANGU FELIX	M	REPOP	1 094	0	
110	MULOP YELU KIETO CHANTAL	F	UDPS/TSHISEKEDI	1 653	1	
111	KUMBANGI BISAKU-SAKU CYRIAQUE	M	AACPG	990	0	
112	KITONGO KIMFUBA DODO ZACHARIE	M	AAC/PALU	1 738	1	
113	TOMBO SEFU BLANCHARD	M	MLC	894	0	
114	FWELO MUTIMA FELICITE	F	UDPS/KIBASSA-A	892	0	

international

cycle électoral

N°	NOM, POST-NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	SEXE	SIGLE ORGANISATION	VOIX OBTENUE	SIEGE (S) OBTENU (S) PAR L'ORGANISATION	MENTION
115	VUDISA MBONGOMPASI SATURNIN	M	ACP-A	885	0	
116	MUWALA BOL MAKOB MATALATALA DESIRE	M	UDPS/TSHISEKEDI	843	1	
117	PATA MAKESI BENJAMIN	M	AADC-A	796	0	
118	MUNGU AKONKWA RAPHAEL	M	AADC-A	773	0	
119	KALUNGA NZEY ASTRID	F	UDPS/TSHISEKEDI	715	1	
120	LUSILU NZUZI LYDIE	F	APCF	657	0	
121	MUHIKA MUDIKAKA GILBERT	M	AFDC-A	648	0	
122	NZIANGU KAFUTI ORNELLAICHATH	F	ATUA	133	0	
123	MUTUTI WEB'S DIODIKI HANS	M	AN	1 028	0	
124	MULENGI NZALALEMBA JEAN ROMBAUT	M	AMSC	3 285	0	
125	KIPULU KABENGA ANTOINETTE	F	AACRD	9 065	0	
126	MABAYA GIZI AMINE JEAN PHILIBERT	M	AA/C	6 030	0	
127	MANWANINA KIUMBA NANA	F	UDPS/TSHISEKEDI	5 780	1	
128	LUPEMBA MBOMA FELICIEN	M	AADD	5 496	0	
129	KIKATA NGIMA KUBA	M	APA/MLC	4 470	0	
130	MUNGALA ASSINDIE JONAS	M	AAeC	1 575	0	
131	MABAYA KULENDUKA CHRISTOPHE	M	2A/TDC	3 672	0	
132	KAWATA LEMBA ABRAHAM	M	NOU.EL	608	0	
133	SUMBU MATIANGA DANNIS	M	A/A-UNC	3 002	0	
134	MUSIENI MUTALA ALAIN ATHANASE	M	AAC/PALU	2 400	1	
135	MAWAKA FRANKIE	M	ANB	2 390	0	
136	MAKWA DEDE PROSPER	M	ACRN	2 320	0	
137	KUTELAMA BATWA IGNACE	M	MLC	2 242	0	
138	LUBU MBOMA RUPHIN	M	AAAP	2 065	1	
139	MBWESE MASIYA JEAN MARIE	M	A2R	2 054	0	
140	KIAKESIDI MATONDO DEOGRACIAS	M	AFDC-A	1 866	0	
141	MUSUENI MAKASIANGU JEAN NOEL	M	AVC-A	1 829	0	
142	KIHOSA MANENGA KIBOBA URBAIN MERRO	M	AACPG	1 764	0	
143	KIKWA KASALA REAGAN	M	AAC/PALU	3 994	1	
144	KULUMBA BWIT MIYAMBA MICHELINE	F	AMSC	233	0	
145	KATENDI KANGUNZA GUELOR	M	AAC/PALU	646	1	
146	NAKAHOSA KIPASA CA ARRIVE	M	UDPS/KIBASSA-A	328	0	
147	MADIAMBAO PAY JEAN	M	AEDC-A	320	0	
148	MWANANDOMBE KAFILA JULES	M	AFDC-A	318	0	
149	WANET NSI NGOL'SA EDDY	M	AB	314	0	
150	NGUNZA NZEY HELENE	F	AFDC-A	311	0	
151	FALANGANI NDEDE JONAS	M	ARDEV-A	301	0	
152	MAFUTA MABWA ADOLPHE	M	ACRN	288	0	
153	KUFUKAMA KUBAKANA PROSPER	M	AN	277	0	
154	KIBULA MUPANZI GODEFROID	M	A25	345	0	
155	HOMA TSONA GINA	M	AN	251	0	
156	MAFUTA KENGI DETHOU	F	4AC	352	1	
157	KANDONGO MAKINGA DIDIER	M	AE	213	0	
158	MAFOLO LADHA FERDINAND	M	UDPS/KIBASSA-A	188	0	
159	KATANGA MBONGO GERMAINE	F	AV	186	0	
160	NZUANGA BIZANZI VITAL	M	A7	176	0	
161	MBEMBA NGUISI ANGEL	F	ADRP	165	0	
162	MAMBAU NGOLOVUMU JEREMIE	M	REPOP	162	0	
163	KUTUMBAKANA ATUNUNGILA ESPERANT	M	AA/C	150	0	
164	NZAMBA MATANDA CEDRICK	M	ARDEV-A	150	0	
165	MAYOMBO KIFUNZI BLAISE	M	ART&A	143	0	
166	MBANGI KAKWANGI RIGOBERT	M	ADIP	17	0	
167	NGANDU MUFUTU GODEFROID	M	NOU.EL	268	0	
168	KWANGO NGAYA DENISE	F	AAD-A	442	0	
169	KIPANGU SAYA LEBEAU	M	A24	600	0	
170	MUKWABATU BUKA THEO	M	AAAR/CRD	593	0	
171	KATIKA MANDALA ACHILLE	M	ACP-A	553	0	
172	KILAY LUKAKU CYRILLE	M	AACRD	549	0	
173	MAKUBA MUMPANZI ALBERT	M	AAND	518	0	
174	MAYOYO MAFOLO PETRETY	M	AAeC	499	0	
175	WAMBA MILOLO MARTHE	F	AA/C	493	0	

international cycle électoral

N°	NOM, POST-NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	SEXE	SIGLE ORGANISATION	VOIX OBTENUE	SIEGE (S) OBTENU (S) PAR L'ORGANISATION	MENTION
176	MUNDABI FAL BOB BOB	M	A3A	480	0	
177	ABUDI MUKEMBA VICTOR	M	ACP-A	459	0	
178	MUMPE MUYAYU LAURICAM	M	2A/TDC	334	0	
179	LUMBELO MAVUMA THOMAS	M	A3A	444	0	
180	KAHUMA KWAZITELA JEAN PIERRE	M	A3A	142	0	
181	MBULUKU WU BAMBULUKU NESTOR	M	ANB	438	0	
182	MUTUKU MBU IGNACE	M	ANB	420	0	
183	MAFULU LAMBA KIFOTA CLAUDE	M	ATUA	409	0	
184	NTSHA NGANZIALA JACQUES SABOU	M	4AC	405	1	
185	MUPEPE MUZAMA JEAN PAUL	M	4AC	405	1	
186	MAYITANGU MBULU KOKO HERCULE	M	AESPA	396	0	
187	MUSAKA MWELA THOMA	M	AFDC-A	388	0	
188	KAWONDA LWAMBO MAXIME	M	AMSC	370	0	
189	MUDIKELA MANGONZI CHRISTINE	F	AAD-A	366	0	
190	KUMESO M'IS-H'IND LEOPOLD	M	AAD-A	356	0	
191	KASOTA LUNGU DIDEROT	M	AB	450	0	
192	MUYUMBU KINKWA CLAUDE	M	ALTERNANCE	3	0	
193	MAFU MAZANDU SCHOLASTIQUE	F	FPAU	5	0	
194	MUKWASAMBA GULUNGANA SERAPHIN	M	ATUA	2	0	
195	MUPELENGE NGUDIKAMA HERVE	M	MSL	2	0	
196	TSHALU NGITUKA SOUVERAIN	M	A25	2	0	
197	KISWALA MALA JEAN	M	A3A	2	0	
198	NZALAMUKANDA DIDIER DIDIER	M	AUN	2	0	
199	MATASO MAYINGI MARIE-SUSANNE	F	AC-CONGORDC	3	0	
200	BOY KALALA MICHEL	M	RDT	3	0	
201	MASUTA KINDUKU AMITIER	M	DYPRO	3	0	
202	MANINGU MUBANGA LYDIE	F	LGD	3	0	
203	KENDA MAKUBU JEAN KEFIL'S	M	ATUA	3	0	
204	BUKA DIELA SOPHIE	F	NOP-H2023/RDC	2	0	
205	KITOKO WUNDA SALOMON	M	ALDEC	3	0	
206	KAMBAMBA KAZUNGA TIMOTHEE	M	NOP-H2023/RDC	2	0	
207	KATULA NGANGA GUY	M	CODE	4	0	
208	PASIPAMBA MUDIATA ANICET	M	AUN	4	0	
209	LUYELA MUSIEWOB JEAN- CLAUDE	M	ENSEMBLE	4	0	
210	MAYULU KUDILONGA TRESOR	M	AESPA	4	0	
211	YAMFU KAFUTI EMMANUEL	M	AC-CONGORDC	4	0	
212	WANGA-WANGA KABATA BIENVENU	M	CUC	4	0	
213	NZAZI LABEL JEAN-CLAUDE	M	AAeC	5	0	
214	KINGOMBO LUBAMBA THEODORE	M	ENSEMBLE	5	0	
215	KASAKA LUZOLO OSEE	M	ATUA	5	0	
216	NAMWAMBILA LWAMBA ESTHER	F	A3A	5	0	
217	KILOLO NGUNZA MATHILDE	F	A25	5	0	
218	MUWELA MUNDELE ARDEGONDE	F	CUC	5	0	
219	KAHWATA MEMBILA CHARLENE	F	ART&A	3	0	
220	KIDIA BAMBUTA KISISA	M	ADRP	17	0	
221	MWANAKASALA YEGONDJI GAETHAN	M	ENSEMBLE	0	0	
222	MWINDA MUPWEDI REYMOND	M	ENSEMBLE	0	0	
223	MASANZAMBI MUNZABALA BLAISE	M	ARNL	0	0	
224	MASENGA KAVUANGA DONAT	M	FPAU	0	0	
225	MAKASI WANGA METHODE	M	AVANCONS-MS	0	0	
226	MAKWALA KISEKA JEANINE	F	AVC-A	0	0	
227	KATIKA NGANDUNDU LILIANE	F	NOP-H2023/RDC	0	0	
228	MEG-SELEM NAKILA ARMAND	M	AV	0	0	
229	NZASI KIZINGA THERESE	F	AAAR/CRD	1	0	
230	SAMBU MBOMA PATIENCE	M	AV	1	0	
231	MULWEMI NGLAY JEAN	M	AVANCONS-MS	1	0	
232	KUHOSAKUBI KIESE OLIVE	F	CUC	2	0	
233	KIPULU MUZAMA JEAN CLAUDE	M	AVANCONS-MS	1	0	
234	KONDA KIMONA JEAN BOSCO	M	ENVOL	1	0	
235	NZALAPANGI KIMPALA PATRICK	M	ENSEMBLE	1	0	
236	GUDALABUNA MUDIKWITSHI MAURICE	M	AADD	17	0	

N°	NOM, POST-NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	SEXE	SIGLE ORGANISATION	VOIX OBTENUE	SIEGE (S) OBTENU (S) PAR L'ORGANISATION	MENTION
237	MATONDO MAPWAMBA GISCARD	M	DYPRO	1	0	
238	BAKOMBA KALUNGA JEAN	M	AAND	1	0	
239	BEYA KABOBI JEAN BOSCO	M	LGD	1	0	
240	MBALA KUSU LEONIE	F	ADRP	1	0	
241	YONGO MALWENGO FIDELE	M	AAND	2	0	
242	MUZELA KUKOLAMA JEAN-MONET	M	AUN	2	0	
243	MUMBANIKI KIMBOBO MADELEINE	F	AUN	2	0	
244	LULENDO KIBAKU PLACIDE	M	MLC	2	0	
245	NDONDO KUTSONI PIERRE	M	AAAR/CRD	2	0	
246	MAKUKU MITI METHODE	M	LGD	2	0	
247	ATUMBADI TOTALETHI MALU	M	AVANCONS-MS	1	0	
248	MBAKALANGA MABALA BIENVENU	M	AB	13	0	
249	BALABALA FAKA WILLY	M	A7	10	0	
250	TAKONGO KASAKA DIDIER BOAZ	M	REPOP	10	0	
251	SALABAKOKO MUSITU ROGER	M	AESPA	10	0	
252	KIPULU LUGAMBA ARLYNO	M	1A/A	10	0	
253	KABWASA TUNGA RIPHIN	M	MBONDA	11	0	
254	MUBWA BOLOKO ALEXIS	M	AAeC	11	0	
255	MULOPO NGIAMA JOACHIM	M	AV	12	0	
256	FWELO ANAMI FILGEANCE	M	NOU.EL	12	0	
257	KIBWILA BATUKEZANGA DAN	M	A1	12	0	
258	MUMBA MASOSO EMMANUEL	M	A2R	12	0	
259	TWALA MANGWANGWA METHODE	M	ART&A	12	0	
260	KASONGO MUKWA FAUSTIN	M	AAAD	10	1	
261	NZOKUBILA KINGOLO JEAN-LEBON	M	ANB	13	0	
262	NGWEMI KALAKI CHRISTOPHE	M	UDPS/KIBASSA-A	15	0	
263	KAMBUNDI NGOLU ZAMA BONIFACE	M	A2R	14	0	
264	LUKELA NZEY MOSEKA	F	REPOP	14	0	
265	NAKASILA C'ARIVE	M	ALDEC	15	0	
266	LUNGOY MANTA RENE	M	AAAD	15	1	
267	BINDANDA TSHAKALA JERVEL	M	AVANCONS-MS	15	0	
268	MANZILA NGONGO YVES	M	LP	15	0	
269	NAKASILA KENDA ROBERT	M	ALDEC	16	0	
270	TUNGA KIZELA DIDIER	M	A/B50	16	0	
271	MAKANA MAMPASI PATIENCE	F	ADIP	16	0	
272	MOYO MBANDAKALA MEDIE	M	AAAP	5	1	
273	KAMAKUKU KABA DIDIER	M	ALTERNANCE	1	0	
274	MAMBOTE YABANTU RUBEN	M	A1	12	0	
275	LULENDO YETU YETU	F	LP	6	0	
276	NKULU MUNDENZI SIMON	M	AV	5	0	
277	MWARI BOBO OLIVIER	M	LGD	5	0	
278	MUYOKO LUMBWE ROGER	M	A7	15	0	
279	KITESO NZANZA ARMAND	M	ALDEC	10	0	
280	PENGELE MFUMU LAURENT	M	MSL	6	0	
281	NGELESU TSHUKAMI ELIE	M	FPAU	6	0	
282	PETA BILOMBI CELESTIN	M	A1	6	0	
283	MBANGU KUHOAKUBI JEAN PAUL	M	DYPRO	7	0	
284	MANZOMBI LUSANZU JEAN-JOSEPH	M	AAD-A	7	0	
285	NAKAMUTUSILA GIGUSA GAUTIER	M	AC-CONGORDC	7	0	
286	KIWANI MUMBATA MICHEL	M	AACRD	7	0	
287	NGULUNGU MASUMBA ROMUALD	M	LGD	7	0	
288	MBULUKU MUVUMBI BERTRAND	M	ENVOL	7	0	
289	DALA PU KWAKANETA NICAISE	M	AADC-A	9	0	
290	KAVUNZA LUHEMBA RICHARD	M	A2R	10	0	
291	IYINDU MABILA JOSEE	F	ALTERNANCE	9	0	
292	BUKA KAZEKEDI INNOCENT	M	ENVOL	6	0	
293	WANGA WANGA KIZUNGA ROSINE	F	CUC	7	0	
294	BAKUKANOKO SELEMANI WILLY	M	REPOP	10	0	
295	MUYENGA MATALA ELISEE	F	AUN	10	0	
296	KIHOSA ADADA BUNA JEAN PROMESSE	M	AAAD	9	1	
297	NZOTONDO MANGANDA PATIENT	M	DYPRO	8	0	
298	KIWEME NIKIKO ANICET	M	ADIP	8	0	
299	SENKER MAZUNI ANICET	M	MBONDA	8	0	
300	TANGANGU NSAYALA ENOCH	M	CODE	8	0	
301	NZUNGU KABUKI SEBASTIEN EDDY	M	ACP-A	8	0	
302	MBEMBA MUKILA PLATINI	M	ENVOL	8	0	

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
REGIE DES VOIES AERIENNES S.A.



R.V.A.

Cellule de Gestion des Projets et des Marchés Publics

PROJET PRIORITAIRE DE SECURITE AERIENNE – PHASE 2 (PPSA 2)

Avis d'Appel d'Offres

Invitation à soumissionner [IAS]

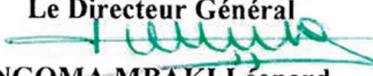
« Travaux de construction du Bâtiment Administratif de la Direction Générale de la Régie des Voies Aériennes S.A »

N° IAS : N°09/RVA/DG/PPSA 2/CGPMP/0072/TGC/KIN/2025
Maître d'Ouvrage : Régie des Voies Aériennes S.A.
Projet : Projet Prioritaire de Sécurité Aérienne – Phase 2 (PPSA 2)
Intitulé du Marché : « Travaux de construction du Bâtiment Administratif de la Direction Générale de la Régie des Voies Aériennes S.A ».
Pays : République Démocratique du Congo
N° Don : 2100155038366
Mode de passation des marchés : Appel d'Offres Ouvert (AOO)
N° de l'AAO : 09/RVA/DG/PPSA 2/CGPMP/0072/TGC/KIN/2025
Émis le : 15/01/2025

1. Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a reçu un financement, de la Banque Africaine de Développement ci-après dénommée la Banque pour financer le Projet Prioritaire de Sécurité Aérienne – Phase 2 dont la Régie des Voies Aériennes S.A. (RVA) est bénéficiaire, et a l'intention d'utiliser une partie de ce don pour effectuer des paiements au titre du Marché des « Travaux de construction du Bâtiment Administratif de la Direction Générale de la Régie des Voies Aériennes S.A ».
2. La Cellule de Gestion des Projets et des Marchés Publics (CGPMP) de la RVA S.A sollicite des Offres sous pli fermé de la part de Soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir les travaux ci-après en Lot unique : **Construction du Bâtiment Administratif de la Direction Générale de la Régie des Voies Aériennes S.A**
La durée des travaux est de Quinze (15) mois.
3. La procédure sera conduite par mise en concurrence ouverte en recourant à un Appel d'Offres Ouvert (AOO) telle que définie dans le Cadre de Passation des Marchés de la Banque daté du 14 octobre 2015 et ouverte à tous les Soumissionnaires éligibles tels que définis dans le Cadre de Passation des Marchés.
4. Les Soumissionnaires éligibles peuvent obtenir des informations auprès de :
Cellule de Gestion des Projets et de Passation des Marchés Publics (CGPMP)
C/o M. le Coordonnateur de la CGPMP
Tél. : +243 999 413 967
E-mail : cgpmprva@yahoo.fr
et prendre connaissance des documents d'Appel d'Offres à l'adresse mentionnée ci-dessous durant les heures de travail, soit de 07h30 à 15h30.
5. Le Dossier d'Appel en **langue française** peut être acheté par tout Soumissionnaire intéressé en formulant une demande écrite à l'adresse ci-dessous contre un paiement non remboursable de **Deux Cent dollars américains (200,00 USD)**. La méthode de paiement sera par paiement direct à la caisse de la RVA S.A./CGPMP contre remise d'une quittance. Le Dossier d'appel d'offres sera adressé par un support électronique (CD-ROM ou clé USB).
6. Les Offres doivent être remises à l'adresse ci-dessous au plus tard le mardi 04/03/2025 à 10h00 heures locales de Kinshasa. La soumission des Offres par voie électronique **ne sera pas autorisée**. Les Offres remises en retard ne seront pas acceptées. La soumission des Offres par voie électronique ne sera pas autorisée Les Offres seront ouvertes en présence des représentants des Soumissionnaires et des personnes présentes à l'adresse ci-dessous le mardi 04/03/2025 à 10h30 heures locales de Kinshasa.
7. Les soumissions doivent être accompagnées d'une Garantie de soumission, pour un montant de Deux cent mille dollars américains (200.000,00 USD).
8. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :
Cellule de Gestion des Projets et de Passation des Marchés Publics (CGPMP)
Monsieur le Coordonnateur de la CGPMP
Avenue Aéroport n° 548, Quartier N'dolo, Commune Barumbu/B.P. 6574 KIN 31
Ville de Kinshasa – République Démocratique du Congo.
Téléphone : (+243) 999 413 967
E-mail : cgpmprva@yahoo.fr

Fait à Kinshasa, le 15/01/2025

Le Directeur Général


- NGOMA MBACKI Léonard -

Lorsque l'apparence devient plus importante que la réalité

D'abord perçues comme un moyen de se connecter avec les autres, les plateformes numériques sont aujourd'hui des vitrines où l'apparence est parfois plus importante que la réalité. Derrière les selfies, les vidéos et les photos retouchées, se cache une pression constante pour se conformer à des standards de beauté souvent irréalistes. L'influence de ces contenus sur notre perception de nous-mêmes est devenue un sujet de débat, tant il est difficile de démêler le vrai du faux.

C'est dans ce contexte que Faynaraa, une jeune influenceuse sénégalaise, prend la parole pour dénoncer les dérives des réseaux sociaux, tout en encourageant une remise en question de notre rapport à l'image.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes : en 2024, plus de 5 milliards de personnes dans le monde sont actives sur les réseaux sociaux, soit 62,3 % de la population mondiale. Les plateformes comme Facebook, Instagram, YouTube et TikTok sont devenues des espaces où les gens partagent des morceaux choisis de leur vie, souvent magnifiés par des filtres et des retouches photo. Cette tendance s'intensifie avec la popularité des influenceurs et créateurs de contenu, qui imposent des standards de beauté et de réussite parfois inaccessibles. Faynaraa, 23 ans, est l'une des figures montantes de ce phénomène. Née à Ndangane, dans la région du Sine Saloum au Sénégal, elle grandit en France avant de revenir au pays après le baccalauréat. C'est à ce moment qu'elle se lance dans la création de contenu. Très vite, elle devient une star des réseaux sociaux sénégalais,

notamment sur TikTok, où elle réussit à accumuler plus d'un million d'abonnés en seulement six mois. Mais derrière son sourire éclatant et ses vidéos de danse, Faynaraa porte un regard critique sur le monde numérique qu'elle fréquente. En 2023, elle prend une décision importante : elle décide de mettre le voile, un geste fort dans un univers où l'image est souvent dictée par des critères externes et superficiels.

ATTEINDRE DES FORMES SCULPTÉES.

«Lorsque je suis arrivée sur les réseaux sociaux, j'avais 18 ans et j'ai vu ma personnalité évoluer. Ce n'était pas naturel, ce n'était pas moi, mais plutôt ce que la société essayait de me dicter», explique-t-elle. C'est cette prise de conscience qui l'a poussée à repenser son image, à se libérer des pressions sociales et à adopter une version plus authentique d'elle-même. « Il faut

plus de transparence. Chacun fait ce qu'il veut, mais il serait aussi important de dire à sa communauté qu'on a subi une chirurgie et que ce n'est pas ce corps qu'on a naturellement », souligne-t-elle. En effet, de nombreuses célébrités et influenceurs vantent les mérites de produits miracles ou de régimes express pour atteindre des formes sculptées. Mais pour Faynaraa, l'authenticité, passe par cette reconnaissance. « Il faut dire à ses abonnés que ce n'est pas grâce à un tel ou tel produit magique qu'on a obtenu ce corps, mais bien grâce à la chirurgie ». Ce discours est important, car il permet d'ouvrir le débat sur les risques de ces pratiques et sur la pression qu'elles exercent sur les jeunes générations. Faynaraa veut encourager une prise de conscience collective, surtout en matière de santé. Les filtres sont devenus l'un des symboles de cette

quête de perfection numérique. Grâce à des applications comme Instagram, Snapchat ou TikTok, tout utilisateur peut modifier instantanément ses traits, sa peau, voire la forme de son visage ou de son corps. Ce phénomène, bien qu'amusant à première vue, a des conséquences plus profondes. Mountaga Cissé, analyste des réseaux sociaux : « Le filtre modifie la perception et brise la réalité. Il pousse à se projeter dans un personnage qui n'est pas vraiment soi-même ». Ce décalage entre l'image projetée et la réalité génère une pression, surtout chez les jeunes qui sont constamment confrontés à des idéaux de beauté inaccessibles. Mais Khady Diop, 26 ans, dit avoir une confiance en soi inébranlable. « Je m'accepte telle que je suis. J'ai une mentalité forte et je ne me laisse pas facilement influencer ». Les critiques, souvent sévères, que reçoivent

les influenceurs et créateurs de contenu, ne font qu'aggraver ce phénomène. « Les jeunes sont souvent exposés à des contenus filtrés ou idéalisés qui ne reflètent pas la réalité », témoigne Ibraheem, un acteur sénégalais de 26 ans. Les commentaires négatifs, les moqueries et les jugements peuvent être dévastateurs pour l'estime de soi. « Si tu penses que cela pourrait affecter ta confiance, ne poste rien sur les réseaux sociaux », conseille François Ndiaye, un autre internaute, qui met en garde contre les risques émotionnels liés à la surexposition sur ces plateformes. Les réseaux sociaux ont également contribué à l'émergence de la célébrité numérique. Les jeunes, en particulier, aspirent à cette reconnaissance virtuelle, cherchant à multiplier les likes, les abonnés et les partages. Cette quête d'approbation peut devenir un cercle vicieux. « Cette confirmation que l'on

recherche à travers les likes, les commentaires et les partages pousse les gens à continuer à produire du contenu », explique Mountaga Cissé. Face à cette pression, Faynaraa, avec son expérience, conseille avant tout d'accepter ses imperfections. « Je vous donne des conseils, mais je me les donne aussi à moi-même. Tu n'es pas parfait, et ce sont tes imperfections qui créent ta beauté. Ne te fie pas à certains standards ». Pour elle, la clé réside dans l'authenticité. « Sois toi-même et assume cette authenticité en toi, car c'est ça ta vraie beauté ». C'est ce message de réconciliation avec soi-même que Faynaraa veut transmettre à ses abonnés. Dans un monde où l'apparence est souvent surévaluée, elle invite chacun à s'accepter tel qu'il est, à s'affranchir des diktats des réseaux sociaux et à embrasser ses imperfections comme un signe de véritable beauté.

Ce qu'Einstein n'avait pas pu découvrir

Cette « mode » n'est autre que la physique quantique ou mécanique quantique. Son existence même mettait en danger la théorie de la relativité générale, la plus grande création d'Einstein, publiée en 1915. « Si tout cela est vrai, c'est la fin de la physique », a même déclaré le célèbre scientifique. La physique quantique et la relativité générale sont incompatibles.

Près de 100 ans se sont écoulés et aucune des deux théories n'a annulé l'autre. En fait, toutes deux sont les piliers de toutes les avancées de la physique moderne. La physique quantique a prouvé à maintes reprises qu'elle était la meilleure explication du comportement des plus petites particules de l'univers, telles que les élec-

trons, les gluons et les quarks qui composent les atomes. Pour sa part, la relativité générale, la théorie moderne de la gravité, s'est avérée être la meilleure description de tout ce qui se passe à grande échelle, du fonctionnement du système solaire et des trous noirs à l'origine de l'univers. Et pourtant, les deux restent contradictoires l'un par rapport à l'autre. En effet, les règles de la relativité générale fonctionnent parfaitement au niveau des galaxies, ainsi que pour tout ce qui nous entoure et qui est visible : un arbre, un chat, une perle. Mais dès qu'il s'agit de zoomer et d'analyser le comportement d'un objet aussi petit qu'un atome, tout change. Les chercheurs ne peuvent même pas utiliser les mêmes mathématiques pour expliquer l'une et l'autre théorie. La nature parvient à faire coexister les deux, mais pas la science. Cette incompatibilité est pour

beaucoup l'ultime question sans réponse de la physique. Son nom est moins marketing : il s'agit de la théorie post-quantique de la gravité classique, dirigée par le physicien Jonathan Oppenheim, de l'UCL, l'Institute of Quantum Science and Technology de l'University College London. Elle est si révolutionnaire que même certains de ses détracteurs reconnaissent qu'il s'agit de la première approche véritablement originale à voir le jour depuis au moins une décennie.

QUATRIÈME FORCE FONDAMENTALE.

Aussi contradictoire que cela puisse paraître, l'un des aspects les plus novateurs de la théorie d'Oppenheim est la partie « classique » de son nom. Jusqu'à présent, l'approche prédominante pour résoudre l'incompatibilité entre la physique quantique et la relativité générale a consisté à essayer de

modifier la seconde pour l'adapter à la première. C'est ce que les physiciens appellent la « quantification », parce qu'elle est convertie en une théorie quantique. La « quantification » de la relativité générale prend encore plus de sens si l'on pense que les scientifiques ont déjà réussi à le faire avec les trois autres forces fondamentales qui régissent l'univers : la force nucléaire faible, la force nucléaire forte et la force électromagnétique. Seule la gravité n'y est pas parvenue, et ce n'est pas faute d'avoir essayé. « C'est un problème mathématique très difficile », explique M. Oppenheim. « Mais c'est également difficile sur le plan conceptuel, car ces deux théories présentent des différences tellement fondamentales qu'il est très difficile de les réconcilier. Il explique : « Presque toutes les tentatives ont supposé que nous devions « quantifier » la gravité. Mon senti-

ment sur les raisons pour lesquelles cette tâche a été si difficile est qu'elle n'est peut-être pas possible et que nous ne visons peut-être pas la bonne chose ». Avec son équipe, il a donc décidé de changer d'objectif et de « modifier un peu, ou beaucoup, la théorie quantique pour que ces deux systèmes puissent s'accorder ». La physicienne Sabine Hossenfelder, du Centre de philosophie de Munich, qui ne participe pas aux recherches de l'UCL, explique : « C'est une idée très intéressante. Il est très rare, dans ce domaine, de voir naître une nouvelle idée ». Elle a fait partie d'un comité qui a examiné la théorie il y a six ans et, bien qu'elle l'ait trouvée intéressante, elle l'a qualifiée de « très spéculative, immature et vague ». « J'ai donc été très impressionnée par le résultat obtenu plusieurs années plus tard, car il répondait à presque

tous ces points », déclare Mme Hossenfelder, précisant avec sourire : « Mais j'ai toujours quelque chose à redire ». Avant de poursuivre avec la théorie d'Oppenheim, il est important de comprendre le concept de base de la relativité générale et l'une des caractéristiques de la physique quantique qui a le plus perturbé Einstein. Ce qu'Einstein a fait pour révolutionner la science en 1915, c'est de définir la gravité comme une déformation de l'espace-temps, comme on dit. La façon la plus simple d'imaginer cela est de penser à un trampoline sur lequel on place une boule lourde, par exemple une boule de billard. Le tissu s'enfonce alors à l'endroit où se trouve la boule. Nous lançons maintenant une balle plus légère, comme une bille, en essayant de la faire rouler le long du bord du trampoline. Elle décrit alors des cercles de plus en plus petits, se rap-

prochant de la boule de billard. Selon la relativité générale, cela ne se produit pas parce que la boule de billard exerce une force d'attraction invisible sur elle, mais parce que la forme du tissu - ou plutôt sa déformation - l'oblige à faire cette courbure. Dans la théorie d'Einstein, l'espace-temps fait la même chose en quatre dimensions, de sorte que, par exemple, la Terre tourne autour du Soleil. Oppenheim et son équipe rapprochent la physique quantique et la relativité générale en rendant l'espace-temps intrinsèquement aléatoire. « Nous avons toujours ce caractère aléatoire dans la théorie quantique, mais il est médiatisé par l'espace-temps lui-même », explique-t-il. En d'autres termes, le tissu lui-même devient aléatoirement fluctuant. C'est « inacceptable » pour beaucoup de ses collègues. Et c'était probablement inacceptable pour Einstein aussi.

international

METTRE LES GAZ EN PÉRIODE D'INCERTITUDE



CECI S'APPELLE CERTAINEMENT UNE SALLE NOIRE DE MONDE QU'AUJOURD'HUI AUCUN AUPARAVANT N'AVAIT JAMAIS REMPLIE MAIS OÙ, EN PLEINE PÉRIODE D'INCERTITUDE, LE PARTI POUR L'ACTION-LE PARTI DU CRABE REFUSE DU MONDE. DR.



SUR LES BORDS DE NOTRE LUÏE, SUR NOS TERRES BÉNIES DU BANDUNDU, DANS LE MASIMANIMBA, DES VILLAGES ENTIERS SE VIDENT ET ENTRENT EN TRANSE À L'APPARITION DE YA KHALA (LE GRAND CRABE). UNE HISTOIRE VIENT DE COMMENCER. DR.

Le diabète, une maladie pouvant entraîner un infarctus du myocarde

Le nombre de personnes atteintes de diabète est passé de 200 millions en 1990 à 830 millions en 2022. La prévalence du diabète a augmenté plus rapidement dans les pays à revenu faible ou intermédiaire que dans les pays à revenu élevé.

Plus de la moitié des personnes atteintes de diabète n'ont pas pris de traitement en 2022. C'est dans les pays à revenu faible ou intermédiaire que la couverture du traitement du diabète était la plus basse. Le diabète peut entraîner une cécité, une insuffisance rénale, un infarctus du myocarde, un accident vasculaire cérébral et une amputation des membres inférieurs. En 2021, le diabète et la néphropathie diabétique ont entraîné plus de deux millions de décès. En outre, environ 11 % des décès d'origine cardiovasculaire étaient dus à une hyperglycémie. Un régime alimentaire sain, l'activité physique, des médicaments, un dépistage régulier et la prise en charge des complications per-



Surpoids, manque d'exercice, prédisposition génétique contribuent à l'apparition du diabète de type 2. DR.

mettent de traiter le diabète et d'éviter ou de retarder les conséquences qu'il peut avoir.

UNE MALADIE CHRONIQUE.

Le diabète est une maladie chronique qui se déclare lorsque le pancréas ne produit pas suffisamment d'insuline ou lorsque l'organisme n'est pas capable d'utiliser efficacement l'insuline qu'il produit. L'insuline est une hormone qui régule la glycémie. L'hyperglycémie (glycémie élevée) est un effet courant du diabète non maîtrisé qui, au fil du temps, provoque de graves lésions dans de nom-

breuses parties de l'organisme, en particulier les nerfs et les vaisseaux sanguins. En 2022, 14 % des personnes âgées de 18 ans étaient atteintes de diabète, contre 7 % en 1990. Plus de la moitié (59 %) des diabétiques âgés de 30 ans ou plus ne prenaient aucun traitement en 2022. C'est dans les pays à revenu faible ou intermédiaire que la couverture du traitement du diabète était la plus basse. En 2021, le diabète était la cause directe de 1,6 million de décès et 47 % des décès dus au diabète sont survenus avant l'âge de 70 ans. De plus, 530.000 autres décès

consécutifs à une néphropathie ont été causés par le diabète et l'hyperglycémie est à l'origine d'environ 11 % des décès imputables à des maladies cardiovasculaires. Depuis 2000, les taux de mortalité dus au diabète ont augmenté. En revanche, la probabilité de mourir de l'un des quatre principaux types de maladies non transmissibles (maladies cardiovasculaires, cancers, affections respiratoires chroniques ou diabète) entre 30 ans et 70 ans a baissé de 20 % à l'échelle mondiale entre 2000 et 2019. Les symptômes du diabète peuvent

apparaître soudainement. Dans le diabète de type 2, les symptômes peuvent être légers et n'être remarqués qu'au bout de plusieurs années. Les symptômes du diabète sont : soit intense ; besoin d'uriner plus souvent que d'habitude ; vision floue ; sensation de fatigue ; perte de poids. Avec le temps, le diabète peut provoquer des lésions vasculaires au niveau du cœur, des yeux, des reins et des nerfs. De nombreux diabétiques ont des problèmes aux pieds en raison de lésions nerveuses et d'une mauvaise circulation sanguine. Des ulcères du pied peuvent survenir et nécessiter une amputation.

Diabète de type 1.

Autrefois appelé diabète insulino-dépendant ou juvénile, il se caractérise par une production insuffisante d'insuline, laquelle doit être administrée quotidiennement. En 2017, neuf millions de personnes, dont la majorité vivaient des pays à revenu élevé, étaient atteintes de diabète de type 1. On ne connaît pas la cause du diabète de type 1 et, en l'état actuel des connaissances, il n'existe

aucun moyen de prévention.

Diabète de type 2.

Le diabète de type 2 modifie la façon dont l'organisme utilise le glucose comme source d'énergie. L'organisme est incapable d'utiliser correctement l'insuline, ce qui peut entraîner une hyperglycémie en l'absence de traitement. Au fil du temps, le diabète de type 2 peut causer de graves lésions, en particulier des nerfs et des vaisseaux sanguins. Le diabète de type 2 est souvent évitable. Le surpoids, le manque d'exercice et une prédisposition génétique contribuent à l'apparition du diabète de type 2. Il est important de poser le diagnostic précocement pour éviter les pires effets du diabète de type 2. La meilleure façon de dépister le diabète tôt est de consulter un prestataire de soins pour faire régulièrement des examens et des analyses de sang. Les symptômes du diabète de type 2 peuvent être légers et n'être remarqués qu'au bout de plusieurs années. Ils peuvent être similaires à ceux du diabète de type 1, mais sont souvent moins prononcés. De ce fait, la maladie n'est

parfois diagnostiquée que plusieurs années après son apparition, une fois les complications déjà présentes. Plus de 95 % des diabétiques ont un diabète de type 2. Le diabète de type 2 était autrefois appelé diabète non insulino-dépendant ou diabète de la maturité. Récemment encore, ce type de diabète n'était observé que chez l'adulte, mais il survient désormais de plus en plus souvent aussi chez l'enfant.

Diabète gestationnel.

Le diabète gestationnel se caractérise par la survenue d'une hyperglycémie, c'est-à-dire d'une élévation de la concentration de glucose dans le sang au-dessus des valeurs normales mais à des valeurs inférieures à celles conduisant à poser le diagnostic de diabète. Le diabète gestationnel survient pendant la grossesse. Chez les femmes atteintes de diabète gestationnel, le risque de complications pendant la grossesse et à l'accouchement est plus élevé. Ces femmes risquent davantage, ainsi parfois que leur enfant, d'avoir ensuite un diabète de type 2.

Comment aborder autrement l'obésité

Les médecins devraient prendre en compte l'état de santé général des patients présentant un excès de graisse, plutôt que de se contenter de mesurer leur indice de masse corporelle, IMC. Les personnes souffrant de maladies chroniques causées par leur poids devraient être diagnostiquées comme souffrant d'« obésité clinique », tandis que celles qui n'ont aucun problème de santé devraient être diagnostiquées comme souffrant d'« obésité préclinique ». On estime à plus d'un milliard le nombre de personnes souffrant d'obésité dans le monde et



Des médicaments aident à réduire le poids corporel. DR.

les médicaments amaigrissants sur ordonnance font l'objet d'une forte demande. « D'autres ne peuvent pas bien marcher ou respirer, ou sont confinés dans des fauteuils roulants avec des problèmes de santé importants », écrit le rapport qui appelle à un « recadrage » de

l'obésité afin de faire la distinction entre les patients atteints d'une maladie et ceux qui restent en bonne santé, mais qui risquent d'être atteints d'une maladie à l'avenir. Actuellement, dans de nombreux pays, l'obésité est définie comme un IMC supérieur à 30 - une mesure qui évalue la

graisse corporelle en fonction de la taille et du poids. L'accès aux médicaments amaigrissants tels que Wegovy et Mounjaro est souvent limité aux patients appartenant à cette catégorie. Dans des pays d'Europe, tel Royaume-Uni, le NHS exige également que les patients aient un

problème de santé lié à leur poids. Mais l'IMC ne révèle rien sur l'état de santé général d'un patient, indique le rapport, et ne fait pas la distinction entre les muscles et la graisse corporelle, pas plus qu'il ne tient compte de la graisse plus dangereuse autour de la taille et des organes. Les experts plaident en faveur d'un nouveau modèle qui prenne en compte les signes d'obésité affectant les organes du corps - tels que les maladies cardiaques, l'essoufflement, le diabète de type 2 ou les douleurs articulaires - et leur impact préjudiciable sur la vie quotidienne. Cela indique que l'obésité est deve-

nue une maladie clinique et qu'elle nécessite un traitement médicamenteux. En revanche, pour les personnes souffrant d'obésité « préclinique », au lieu de recourir aux médicaments et à la chirurgie, il convient de leur donner des conseils pour perdre du poids, de les conseiller et de les surveiller afin de réduire les risques d'apparition de problèmes de santé. Un traitement peut également s'avérer nécessaire. Le rapport indique que les ratios taille-taille ou la mesure directe de la graisse, ainsi qu'un historique médical détaillé, peuvent donner une image beaucoup plus claire

que l'IMC. Un professeur spécialiste de l'obésité infantile à l'université de Sydney, qui a contribué au rapport, estime que la nouvelle approche permettrait aux adultes et aux enfants souffrant d'obésité « de recevoir des soins plus appropriés », tout en réduisant le nombre de personnes surdiagnostiquées et recevant des traitements inutiles. À l'heure où des médicaments permettant de réduire le poids corporel jusqu'à 20 % sont prescrits à grande échelle, le rapport indique que ce « recadrage » de l'obésité « est d'autant plus pertinent » qu'il « améliore la précision du diagnostic ».

Ces quatre véhicules les plus diminutifs du monde en 2025

Dans une ère dominée par des véhicules électriques plus grands, la quête d'options compactes adaptées à la conduite en ville est devenue un défi notable. Pour ceux qui cherchent une deuxième voiture pour se déplacer de manière abordable dans les espaces urbains et se garer facilement, l'émergence de voitures électriques plus petites représente une tendance bienvenue. Au-delà de la simple abordabilité, ces véhicules injectent un élément de plaisir dans l'expérience de conduite.

Ci-contre, les quatre plus petites voitures disponibles sur le marché en 2025, souvent les plus économiques. Il est important de noter que ce classement met l'accent sur la taille plutôt que sur la qualité globale, offrant des informations sur les voitures électriques les plus petites sur le marché. Êtes-vous à la recherche d'offres sur les véhicules électriques avec des remises substantielles? Explorez nos recommandations pour les meilleures affaires dans le monde de la mobilité électrique.

4. Fiat 500e. Fiat a été rapide à introduire la variante électrique de la nouvelle 500, faisant ses débuts dès 2021. Cependant, malgré le passage du temps, le modèle a eu du mal à gagner une popularité généralisée, largement attribuée à son prix de départ assez intimidant d'environ 30.000 euros. Cette étiquette de prix élevée contraste fortement avec le modèle hybride (plus ancien) Fiat 500 plus abordable, toujours disponible neuf à l'usine pour un modeste 13.000 euros. Ce qui a perduré depuis le modèle précédent de la 500 est sa charmante taille compacte. C'est toujours une voiture citadine délicieuse



Les véhicules les plus diminutifs en 2025, de haut en bas, de g. à dr., Fiat 500 e, Fiat Topolino, Microlino, Citroën Ami. DR.

qui dégage non seulement un attrait esthétique joyeux, mais conserve également sa vibe funky, cool et légèrement rétro caractéristique. En termes de praticité, la 500 électrique offre une autonomie réelle de 235 km, frappant un équilibre qui s'aligne parfaitement avec son objectif urbain prévu. Ainsi, bien que le prix puisse faire lever des sourcils, la Fiat 500 électrique continue d'être une petite option élégante et écologique pour ceux qui recherchent une conduite accrocheuse à l'intérieur des limites de la ville. Dimensions : Longueur : 3 632 mm; largeur : 1 683 mm; hauteur : 1 527 mm.

3. Fiat Topolino. Puisant son inspiration de la Citroën Ami, le groupe Stellantis présente l'interprétation italienne de cette microvoiture sous la forme de la Fiat Topolino. Si votre cœur penche vers l'Italie plutôt que vers la France, alors la Fiat Topolino pourrait bien être la «voiture» pour vous. Mais soyons clairs, il ne s'agit pas d'un véhicule compact ordinaire. Circulant à une vitesse modeste de 45 km/h, c'est une conduite adaptée aux jeunes de 16 ans avec leur permis AM, assurant une expérience de conduite unique. Cependant, n'envisagez pas d'aventures sur autoroute avec celle-ci - elle est petite avec seulement 2,5 mètres de long et 1,4 mètre de large. Malgré sa taille réduite, la Fiat Topolino excelle dans ce pour quoi elle



est conçue. Nichée dans son esthétique rétro se trouve une puissance familière, identique à la Citroën Ami : un moteur de 6 kW, une batterie de 5,5 kWh, une vitesse maximale de 45 km/h et une autonomie louable de 75 km réalisable après seulement 4 heures de charge. Les deux variantes, Citroën et Fiat, sont proposées avec une étiquette de prix

d'environ 9.000 euros, en faisant des choix également attrayants dans le domaine des microvoitures. La Fiat Topolino, avec sa touche italienne, offre non seulement une alternative distinctive pour ceux qui préfèrent l'Italie, mais apporte également un charme unique dans les rues avec son mélange d'esthétique rétro et d'efficacité moderne.

Dimensions : Longueur : 2 530 mm ; largeur : 1 390 mm ; hauteur : 1 520 mm.

2. Microlino. Voici la plus petite voiture que vous pouvez acheter (conduite sous licence B), la Microlino, avec une longueur de seulement 2 519 mm et une largeur de 1.473 mm. Proposée en Europe au prix de 19.990 €, ou avec l'incitatif flamand

pour les véhicules électriques à 14.990 €, cette petite voiture est peut-être la méthode de transport la plus branchée disponible aujourd'hui. Ceux qui ont une forte mémoire ou connaissance automobile sauront que cela ressemble à une version moderne de l'Isetta, autrefois également sous licence BMW. Contrairement à l'Ami et au Topolino, ce Microlino peut atteindre une vitesse de 90 km/h, ce qui ne le rend pas adapté aux moins de 18 ans. En conséquence, vous pouvez conduire la Microlino sur l'autoroute, mais nous ne le recommandons certainement pas. Elle offre de la place pour deux adultes. Micro Mobility Systems équipe ses véhicules avec trois options de batterie : des packs de batterie de 6,0, 10,5 et 14,0 kilowattheures. Ils offrent des plages respectives selon le cycle WLTP de 91 kilomètres, 177 km et 230 km sur une seule charge. La réalité sera légèrement inférieure, mais comme il s'agit d'une voiture citadine, l'autonomie ne variera pas beaucoup car elle est généralement moins affectée par la conduite sur autoroute. Dimensions : Longueur : 2.519 mm; largeur : 1.473 mm; hauteur : 1.501 mm.

1. Citroën Ami. Dans le monde dynamique des microvoitures, où des dimensions compactes et des caractéristiques uniques définissent l'expérience de conduite, la Citroën Ami et la Fiat Topolino

no émergent comme des prétendants intrigants. Notamment, la Fiat Topolino, inspirée par la Citroën Ami, apporte une touche italienne au paysage des microvoitures. Alors que la Fiat Topolino est essentiellement la même voiture que la Citroën Ami, elle se distingue en étant légèrement plus petite - de 13 cm pour être précis. Peut-être que le porte-bagages compact à l'arrière explique cette différence, mais à nos yeux avertis, les deux véhicules semblent identiques en taille. Sous la surface, la Fiat Topolino reproduit les spécifications de la Citroën Ami avec un moteur de 6 kW, une batterie de 5,5 kWh, une vitesse maximale de 45 km/h et une autonomie de 75 km réalisable après seulement 4 heures de charge. La stature petite et la vitesse limitée les rendent adaptés aux jeunes de 16 ans avec un permis AM, offrant une expérience de conduite distinctive adaptée à ce groupe d'âge. Quand il s'agit de choisir entre la Citroën Ami et la Fiat Topolino, tout dépend des goûts personnels. Penchez-vous vers la touche italienne de la Fiat Topolino, ou le charme français de la Citroën Ami capture-t-il votre cœur? Ces microvoitures offrent non seulement une expérience de conduite unique, mais aussi une touche d'individualité dans un monde de conduite compacte. Dimensions : Longueur : 2.410 mm ; largeur : 1.390 mm ; hauteur : 1.520 mm.



Le plaisir le plus gratifiant pour le cerveau

Entre les injonctions socio-culturelles en matière de sexualité et autres quête de la performance, que penser de la recherche à tout prix du plaisir ultime ? L'éclairage du Dr Damien Mascrot, sexologue et auteur du livre « Le cycle du désir », qui n'hésite pas à parler de « dictature de l'orgasme ».

« Dictature de l'orgasme ». Comment pouvez-vous vous expliquer cela ?

C'est un sujet assez complexe. L'orgasme n'est pas indispensable à la satisfaction sexuelle, ni chez l'homme, ni chez la femme. Il faudrait donc arrêter de se fonder sur l'orgasme pour juger de la qualité d'un rapport sexuel. En effet, cela conduit à l'injonction « il faut absolument avoir un orgasme », qui produit plusieurs consé-



Il semble plus que jamais qu'il faille arrêter « de se fonder sur l'orgasme pour juger de la qualité d'un rapport sexuel ». DR.

quences : la plupart des hommes sont convaincus qu'ils doivent faire jouir leurs partenaires, sinon ils ne sont pas de bons amants et/ou conjoints. Du côté des femmes, nombreuses sont alors celles qui pensent que si elles n'arrivent pas à atteindre l'orgasme, c'est qu'elles présentent une dysfonc-

tion sexuelle et même qu'elles ne sont pas des partenaires suffisamment satisfaisantes.

D'autant que, comme le montre une étude de l'Institut Kinsey de l'Université de l'Indiana, USA, parue en juillet 2024, le fossé des orgasmes persiste entre les sexes ?

Oui, les hommes atteignent l'orgasme dans 70 à 85 % des rapports sexuels, et les femmes autour de 46 à 58 %. Soit un taux d'orgasme entre 22 % et 30 % plus élevé chez les hommes ! En 2023, une étude norvégienne avait également observé cet écart, de 15 à 20 % en faveur des hommes, quelles que

soient les tranches d'âge (73 % des hommes et 57 % des femmes avaient rapporté avoir eu un orgasme). Mais il faut nuancer cette position : s'insurger contre la dictature de l'orgasme pourrait s'avérer contre-productif. À force de dire que ça n'est pas si important d'atteindre l'orgasme, on pourrait considérer que les femmes qui n'y accèdent pas ou qui y

accèdent bien moins souvent que les hommes n'est pas un sujet à prendre trop à cœur. Au détriment des femmes. Cet écueil est illustré par une étude finlandaise de 2016 qui a mis en lumière un écart persistant avec les décennies dans la capacité des femmes à atteindre l'orgasme, en particulier pour celles de moins de 35 ans, qui en éprouvaient moins facilement par rapport aux générations précédentes. D'où l'interprétation possible de cette situation comme le résultat d'une pression sociale qui, tout en dénonçant le diktat de l'orgasme, pourrait amener les femmes à le minimiser voire à s'en désintéresser.

Or, il ne faut pas être hypocrite et reconnaître que si les hommes sont moins touchés par les troubles du désir, c'est notamment parce que le rapport sexuel est très souvent orgasmique, renforçant ainsi leur désir et leur excitation.

En effet, dire que l'orgasme n'est pas le Graal pourrait conduire à

ce que l'on s'en désintéresse et que l'on n'aide pas vraiment les femmes à l'atteindre plus souvent. Alors même que l'absence d'orgasmes peut conduire à une diminution de l'envie de rapports sexuels ? C'est vrai. Pour qu'une activité soit désirée, il est nécessaire qu'elle soit satisfaisante. Même si un rapport sexuel sans orgasme peut être satisfaisant sur le plan émotionnel ou apporter du plaisir, mais ne laissera pas la même satisfaction au cerveau. Car l'orgasme représente le plaisir le plus intense qui existe. Il s'agit d'une expérience à la fois physique et psychologique, la plus forte récompense possible dans l'acte sexuel. Si un rapport ne conduit pas à cette récompense, il devient au fil du temps moins gratifiant pour le cerveau. Par conséquent, dans la compétition des activités plaisantes et agréables, d'autres pourraient prendre le dessus (séries tv, jeux vidéo, réseaux sociaux, soirée avec des amis, lecture...).

Sur la migraine, cela agit progressivement

Le sexe est-il/peut-il être un remède efficace contre la migraine? Oui, mais il faut y aller « de façon progressive ». Par exemple, en prolongeant les préliminaires.

« Pas ce soir, j'ai mal à la tête... » Les liens entre la migraine et les relations sexuelles apparaissent volontiers résumés à travers ce gimmick bien connu. Mais la réalité est plus complexe, à tel point que dans certains cas, l'orgasme pourrait se muer en traitement efficace ! En 2013, une équipe allemande du département de neurologie de l'Université de Münster s'est atta-

quée au sujet de la céphalée et du sexe en envoyant un questionnaire à des patients souffrant de deux types de maux de tête : la migraine dans un cas et dans l'autre, la très douloureuse algie faciale (un trouble neurologique caractérisé par des crises douloureuses intenses et soudaines touchant un côté du visage). Résultat : parmi les patients migraineux, si un tiers a constaté une aggravation après une relation sexuelle, deux-tiers ont rapporté une amélioration. Dans le groupe « algies faciales », même constat : une partie (37%) fait aussi état d'un progrès, à la suite d'un rapport sexuel. Autant de données qui suggèrent effectivement que l'activité

sexuelle peut entraîner un soulagement partiel ou complet des maux de tête. En tout cas chez certains patients.

LES ENDORPHINES EN ANTI-DOULEUR.

L'explication se nomme endorphine, une substance neurochimique - souvent appelée l'hormone du bien-être ou du plaisir - libérée par le cerveau, après l'orgasme. À l'image d'un opioïde, elle va ainsi agir contre la douleur, associée en l'occurrence au mal de tête. Et ce, d'autant plus facilement que les centres cérébraux de l'orgasme et de la douleur sont en partie les mêmes, au niveau notamment du cortex et de l'hypothalamus. Au passage l'endor-

phine ne serait pas la seule à intervenir. En effet, lors d'une crise migraineuse, les taux de dopamine et de sérotonine, deux neurotransmetteurs également associés au bien-être apparaissent généralement au plus bas. Avant de remonter lors de l'activité sexuelle. Et de soulager bien des maux. Seulement, comme l'a montré l'étude allemande, l'activité sexuelle en remède de la migraine ne fonctionne pas chez tous les patients. Comme les auteurs le préconisent : « si vous êtes prêt à expérimenter pour voir si l'activité sexuelle améliore ou aggrave votre crise de migraine, allez-y de façon progressive ». Par exemple, en prolongeant les préliminaires.

Pas de date de péremption

En vieillissant, certains pensent que la sexualité perd de son importance. Pourtant, les bénéfices sur la santé d'une vie sexuelle épanouie demeurent très réels pour les seniors. Avoir une vie sexuelle saine et active procure plusieurs bienfaits en général. Et ne croyez pas qu'il y ait une date de péremption pour cela. Les seniors qui le souhaitent devraient pouvoir conserver une vie sexuelle épanouissante. D'autant que la santé sexuelle constitue un droit pour chacun et chacune. Elle repose sur un « état de bien-être physique, émotionnel, mental et social en matière de sexualité », comme le définit l'Organisation mondiale de la Santé.

En effet, les relations sexuelles participent à l'activité physique, puisque les médecins considèrent en général qu'avoir une relation sexuelle équivaut en gros à monter deux étages d'escaliers. Or faire de l'exercice est bon pour la santé, en particulier cardiaque. Ce qui est absolument nécessaire lorsque l'on avance en âge.

AUTRE AVANTAGE : LE BIEN-ÊTRE.

Lors d'une relation sexuelle satisfaisante, le cerveau produit des endorphines, une hormone aux actions anxiolytique, antalgique et relaxante. Laquelle participe à la réduction de l'anxiété et du stress, deux éléments néfastes pour la santé. Les rapports sexuels renforcent aussi le plancher pelvien

des femmes. Or, celui-ci est souvent fragilisé en raison du vieillissement et des grossesses. Le sexe peut donc participer à l'entretien, en parallèle d'une rééducation périnéale si nécessaire. Enfin, plusieurs études ont montré que le sexe participait à ralentir les effets du vieillissement. C'est le cas de celle menée en 2013 par le Dr David Weeks du Royal Edinburgh Hospital. Selon ses travaux, entretenir une activité sexuelle permettrait d'avoir l'air entre 5 et 7 ans plus jeune que son âge réel. Pourquoi ? Les endorphines qui font du bien et l'activité physique qui stimule la circulation sanguine aident la peau à rester ferme plus longtemps et retardent l'apparition de rides.

L'Europe écartée du Capitole sauf Giorgia Meloni et Éric Zemmour

Le Capitole à Washington a été au centre du monde lundi 20 janvier 2024 à la cérémonie d'investiture de Donald Trump. Le 47^e président des États-Unis a, une nouvelle fois, décidé de casser avec la tradition. Il a fait fi des règles et invité des représentants politiques étrangers, traditionnellement écartés de cet événement national pour des raisons de sécurité. Mais pas n'importe lesquels. Une façon de montrer la politique que le président milliardaire va mener à la Maison Blanche.

En faisant ce choix, Donald Trump ne rompt pas seulement avec la tradition mais met aussi en lumière ses positions, car sur la liste figurent ses alliés politiques. Des invités controversés. Côté européen, la présidente du Conseil des ministres italiens Giorgia Meloni, le président hongrois Viktor Orban et le duo du parti Reconquête ! Éric Zemmour, l'unique députée européenne de son parti Sarah Knafo et Marion Maréchal-Le Pen, élue européenne, invitée en tant que vice-présidente du parti des Conservateurs et réformistes européens, ECR, l'un des deux groupes d'extrême droite au sein du Parlement, à Strasbourg, sont les uniques invités du vieux continent. Ni le président français Emmanuel Macron qui récemment l'avait convié début décembre à Paris à la réouverture de Cathédrale Notre-Dame mais en crise désormais. Ni le chancelier allemand Olaf Scholz en crise. Donald Trump a invité les personnes dont il est proche sur les plans personnels ou politiques, l'extrême droite. Telle l'Ita-



Ci-ht, Éric Zemmour, sa compagne Sarah Knafo, Marion Maréchal-Le Pen ci-bas. DR.

lienne, Giorgia Meloni, la présidente du Conseil des ministres d'Italie. Donald Trump a toujours été chaleureux dans ses termes, allant jusqu'à dire qu'elle est «une femme fantastique». Des propos tenus lors de leur rencontre à Mar-a-Lago, en Floride, le 4 janvier dernier. La présidente du Conseil des ministres d'Italie s'était effectivement rendue dans son fief pour un échange de quelques heures, entre autres pour «s'affirmer comme un point de référence en Europe pour Trump», selon un quotidien italien. Ses liens avec le controversé (en Europe) chef du gouvernement hongrois Viktor Orban ne sont plus à démontrer. Les deux hommes qui n'ont jamais caché leur proximité, se sont rencontrés plusieurs fois et ont souvent affirmé s'inspirer l'un de l'autre au niveau politique. Lors de la campagne présidentielle américaine, Viktor Orban avait d'ailleurs annoncé sabrer le champagne si l'ex-président était réélu le 5 novembre. Éric Zemmour président de Reconquête ! et l'eurodéputée du parti Sarah Knafo sont les uniques Français à avoir été invités. Lors de sa campagne présiden-



tielle, l'ancien éditorialiste français avait déclaré avoir échangé avec le milliardaire sur des sujets qui leur sont chers tels que l'immigration, la sécurité ou l'économie.

«UNE INTERNATIONALE POPULISTE».

Il avait ajouté que s'il était élu, il aimerait «beaucoup (travailler avec Donald Trump) pour rapprocher nos deux pays». Sa compagne, quant à elle, a assisté à l'un des derniers meetings de l'ancien candidat républicain à la Maison Blanche en novembre dernier en Pennsylvanie après avoir passé son été avec le Claremont Institute, un centre de réflexion conservateur proche de Donald Trump. Un coup de pouce pour Zemmour ? Une internationale populiste réunie à Washington dont Donald Trump incarne le chef de

file ? Selon Nicolas Conquer, porte-parole de Republicans Overseas France et ex-candidat LR-RN aux législatives, «le succès de Trump pourrait se répliquer en France». Par ailleurs, l'Argentin Javier Milei, le Brésilien Jair Bolsonaro, surnommé «le Trump des Tropiques» et le Salvadorien Nayib Bukele étaient également présents au Capitole le 20 janvier. Tant de politiciens populistes ou autoritaires pour lesquels Donald Trump voue un profond respect. Et les alliés historiques de l'Amérique manquent à l'appel. Si le président chinois Xi Jinping a également reçu un carton d'invitation, il a décliné sa venue, laissant une délégation le représenter sur place. Les absents à l'investiture ont été presque aussi visibles que les invités. Car si

Donald Trump a bien envoyé ses invitations selon ses positions politiques, il a mis de côté les alliances historiques. En France, outre le président français Emmanuel Macron, aucun membre du Rassemblement national, comme Marine Le Pen, n'était à Washington le 20 janvier. De plus, les représentants du Royaume-Uni ou de l'Union Européenne, comme Ursula von der Layen, la présidente de la Commission Européenne, ont été écartés de l'événement. L'Europe va-t-elle (peut-elle) réagir face à la nouvelle administration américaine qui a promis de multiplier les taxes douanières ? Bruxelles préparerait sa riposte. Laquelle ? La Commission Européenne sera-t-elle à la hauteur des enjeux ? En 1967, le journaliste français Jean-Jacques Servan-Schreiber publiait un essai devenu un best-seller mondial : Le défi américain. Il racontait comment les entreprises américaines, fortes de leur management, de leurs investissements, de leurs budgets de recherche, allaient fondre sur le monde. Face à cette offensive, l'Europe devait s'unir davantage ou disparaître.

Trois générations plus tard, les États-Unis de Donald Trump lancent au Vieux Continent un nouveau défi existentiel. Taxes douanières, doutes sur le maintien de l'alliance militaire de l'Otan, pressions sur les lignes diplomatiques, déréglementation des nouvelles technologies, etc., les menaces sont connues. L'UE peut-elle y répondre ? Décrite par Trump en 2018, comme «aussi mauvaise que la Chine quoique plus petite», l'Europe a le tort, à ses yeux, de vendre plus à l'Amérique qu'elle ne lui achète. Dans la vision du monde trumpien, ce déficit commercial de 156,7 milliards d'euros constitue un aveu de faiblesse des États-Unis, qu'il faut corriger en surtaxant les vins français, les fromages italiens, les automobiles allemandes. Avec pour objectif que le consommateur américain se détourne de ces produits surenchérés au profit des voitures du Michigan et des chardonnays de Californie. La réponse de la Commission Européenne va alterner le bâton et la carotte. Des contre-sanctions viseraient, le cas échéant, les avions Boeing, le jus d'orange de Floride, le bourbon du Kentucky. Dans le même temps, les Européens font miroiter des promesses à la nouvelle administration. Ils pourraient acheter, Outre-Atlantique, plus de gaz naturel liquéfié et de pétrole (dont Trump veut augmenter la production), continueraient à accroître leurs budgets militaires, ce qui permettrait d'acquérir des chasseurs et des missiles air-sol made in America et s'engageraient à diminuer leurs achats à la Chine, le rival stratégique des États-Unis. Pour réussir, cette stratégie de dissuasion suppose une Europe unie. Or, «les États membres présents des vulnérabilités variables à

la pression commerciale américaine, ce qui peut exacerber les différences d'intérêts à l'intérieur du bloc », relève Elvire Fabry, chercheuse à l'Institut Jacques Delors. Si l'on rajoute les antagonismes politiques au sein des 27, qui font pencher l'Italie, la Hongrie, les Pays-Bas - et peut-être demain une Allemagne gouvernée par la droite - sur une ligne idéologique proche de celle de Donald Trump, la cohésion de l'Union est loin d'être garantie. Le ministre néerlandais de l'Économie a déjà entamé des discussions en solo avec son futur homologue américain. Que se passerait-il si le nouveau pouvoir à Washington réclamait de se voir exempté de la taxe carbone appliquée aux frontières de l'UE à partir de 2026 ? Et si, sous la pression d'Elon Musk, le premier conseiller du nouveau président américain, et des géants de la tech, très actifs en coulisses, le Donald Trump demandait une révision de la régulation d'Internet adoptée l'an dernier par Bruxelles ? Le plus grand choc à venir se trouve sans doute ailleurs. Si Donald Trump met en œuvre la déréglementation tous azimuts qu'il a promise et enclenche une baisse massive des impôts, les entreprises européennes n'en sortiraient pas indemnes. Les projets de nouvelles usines et les capitaux préféreront à coup sûr prendre la route de l'Amérique plutôt que de se placer sur le Vieux Continent. En annonçant sa volonté de « lancer un choc de simplification de la réglementation européenne », le commissaire chargé de la Stratégie industrielle, le Français Stéphane Séjourné, a relayé l'inquiétude discrète mais croissante des patrons européens. Pour l'Europe, ce ne sera pas le moindre des défis à relever.

Le come back de la force et de la puissance



Le 47e président américain, le républicain Donald Trump a prêté sous la coupole Capicole à Washington. DR.

Donald Trump a prêté serment sous la coupole du Capicole à Washington, devenant le 47e président des États-Unis et, à 78 ans, le plus vieux chef d'État américain jamais investi. Le républicain, déjà président de 2017 à 2021, signe là l'un des plus extraordinaires retours de l'histoire politique récente.

Donald Trump a fait son entrée au Capicole où il a juré de protéger la Constitution sous la coupole du bâtiment qui abrite le Congrès américain, là même où le 6 janvier 2021, ses partisans avaient tenté d'empêcher la certification de la victoire de son rival démocrate, Joe Biden. Avec lui, la force et la puissance sont de retour. Trump a affirmé lundi 20 janvier dans son discours d'investiture, peu après sa prestation de serment, que « l'âge d'or de

l'Amérique » venait juste de débiter. « L'âge d'or de l'Amérique commence à l'instant. À partir de ce jour, notre pays va s'épanouir et être à nouveau respecté dans le monde », a martelé le 47e président américain, qui venait de prêter serment au Capicole à Washington. « À partir de maintenant, le déclin de l'Amérique est terminé », a également assuré Donald Trump. Il a promis de « reprendre » le contrôle du canal de Panama, soulignant que « l'objectif de notre accord et l'esprit de notre traité ont été totalement violés ».

UN DISCOURS TRÈS POLITIQUE.

« Et surtout, la Chine exploite le canal de Panama, et nous ne l'avons pas donné à la Chine, nous l'avons donné au Panama. Et nous allons le reprendre », a-t-il déclaré. « Le président Trump se retirera de l'accord de Paris sur le climat », a déclaré la Maison Blanche dans un communiqué. Les États-Unis, deuxième pollueur mondial derrière la Chine et premier pollueur historique, avaient déjà quitté brièvement l'accord sous le premier mandat du ré-

publicain, avant que Joe Biden n'acte leur retour.

Le 47e président américain a assuré qu'il allait faire expulser « des millions et des millions » d'immigrés clandestins, axe majeur de sa campagne électorale. « En premier lieu, je décréterai l'état d'urgence à notre frontière méridionale » avec le Mexique. « Toutes les entrées illégales seront immédiatement bloquées et nous allons commencer le processus de renvoi de millions et de millions de criminels étrangers d'où ils viennent », a-t-il ajouté. « Je vais déclarer l'urgence nationale à notre frontière » avec le Mexique, a ajouté le républicain, assurant qu'il prévoyait « d'envoyer des troupes à la frontière sud pour repousser l'invasion désastreuse de notre pays ». Signe de son intention de verrouiller immédiatement la frontière mexicaine, l'application CBP One, qui permettait à des migrants de prendre rendez-vous pour demander à entrer légalement sur le territoire américain, a été suspendue. « Les rendez-vous fixés sont annulés », pouvait-on lire le site officiel du Service des douanes et de la protection des

frontières des États-Unis dès lundi.

« À partir d'aujourd'hui, la politique officielle du gouvernement des États-Unis sera de dire qu'il n'y a que deux sexes, masculin et féminin », a déclaré Donald Trump, dont l'équipe a promis plusieurs décrets pour stopper les aides fédérales pour les personnes transgenres. Un discours très politique et en rupture avec la présidence du démocrate Joe Biden, son prédécesseur. Devant le public, il a affirmé, sans la moindre preuve, que l'élection présidentielle de 2020, qu'il a perdue, « était totalement truquée ». « Cette fois-ci, c'était trop gros pour être truqué », a-t-il lancé en assurant que, pourtant, « ils ont essayé » de truquer l'élection. « Ils ont essayé et vers 21:02', ils ont arrêté. Ils ont fait de sales choses, mais cette fois, ils ont dit « pff » », a-t-il dit. Avant l'arrivée de Donald Trump, les anciens présidents américains Bill Clinton et George W. Bush, Barack Obama, de même que l'ancienne secrétaire d'État américaine Hillary Clinton ont fait leur entrée dans la rotonde

du Capicole des États-Unis à Washington, ainsi que de nombreux invités membres de la tech dont Mark Zuckerberg, le patron de Meta Platforms, Jeff Bezos, le fondateur d'Amazon.com, Tim Cook, le directeur général d'Apple, et celui d'Open AI, Sam Altman de Uber et son PDG Dara Khosrowshahi, Sundar Pichai et Elon Musk. Les températures glaciales ont contraint les organisateurs à renoncer à la parade prévue sur Pennsylvania Avenue, l'axe reliant le Capicole à la Maison blanche, où des régiments militaires, des fanfares d'écoles, des chars et des groupes de citoyens devaient défiler. Trump avait promis la veille, à son rassemblement de la « victoire MAGA », qu'il allait agir « à une vitesse et avec une force sans précédent ».

Le journal Le Soft International est une publication de droit étranger, propriété de FINANCE PRESS GROUP en sigle FINPRESS Groupe, FPG.

FINANCE PRESS GROUP
RCCM
KIN/RCCM/15-A-27926
Id. Nat.
01-93-N00932M

Le Soft International

Global site
lesoftonline.net
lesoft.be

Kin's
kin-s.net
LeSoftConcept
LeWebSoftConstruct
InterCongoPrinters
RadioTéléAction
Masimanimba.
Grand Bandundu
info@lesoft.be
SIP-AFRIMAGES
B-1410 Belgique.
Tél 00-32-488205666.
Fax 00-322-3548978.
eFax 00-1-707-313-3691

DIRECTEUR GÉNÉRAL.
Yerkis Muzama Muzinga.
Phone +243-818371479.

Directeur associé
Yves Soda.

RÉDACTION.

T. Matotu
D. Dadei
Alunga Mbuwa.

DIRECTION COMMERCIALE.
Phone +243-818371479.

Directeur de la publication.

Mankana Makasi.
AMP Agences et Messageries de la Presse Belge. Accords spéciaux.
Trends. Trends, Tendances. Le Vif/L'Express. Knack.
© Copyright 2025 FINPRESS.
Imprimé à Kinshasa
InterCongoPrinters

Autorisation de diffusion en R-DC.

M-CM/LMO/0321/MIN/08 datée 13 janvier 2008.

